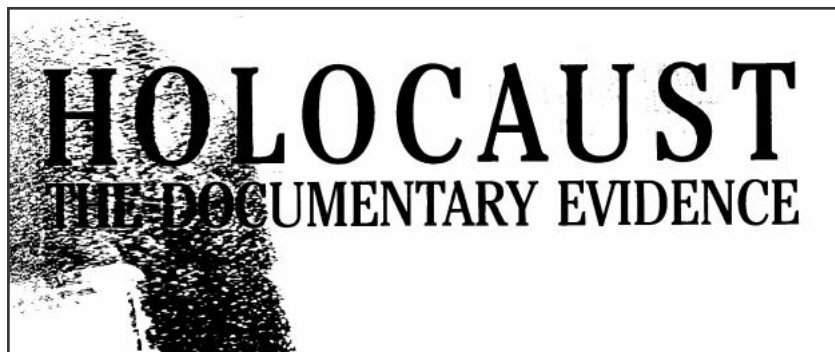


Lorsque, en 1945, les Alliés eurent envahi le Reich, ils saisirent les archives laissées intactes par les Allemands. Celles-ci furent transportées aux USA et déposées dans un centre en compagnie des dossiers relatifs aux crimes commis durant la seconde guerre mondiale (*Center for Captured German and Related Records*). Ce centre existe encore. Son sous-directeur s'appelle Robert Wolfe. En 1993, il a publié une brochure de 37 pages intitulée : *Holocauste : la preuve documentaire* (Holocaust. The documentary evidence). Il s'agit d'un petit recueil de 33 documents censés prouver que, de 1941 à 1945, les Allemands ont exterminé les Juifs.



R. Wolfe ayant eu à sa disposition une grande majorité des documents soustraits aux Allemands en 1945, on s'attendrait à trouver, dans cette brochure, des pièces accablantes pour les « nazis ».

Or, nous allons voir que, malgré les immenses moyens dont il disposait, R. Wolfe n'a pu prouver que

l'Holocauste avait eu lieu. Bien au contraire, incapable de découvrir de solides pièces à convictions, il en a été réduit à user des moyens les plus malhonnêtes (parmi lesquels les légendes erronées, la troncature tendancieuse de textes et les fausses traductions...) afin de faire dire aux documents ce qu'ils ne disaient pas.

Sur ces 33 documents reproduits dans la brochure, 30 (ou 31) datent des années 1933-1945 [1]. Parmi ces 30, 20 sont d'origine allemande (saisis par les vainqueurs en 1945) et 10 d'origine alliée [2].

Un titre qu'il faut analyser

Dans un premier temps, analysons le titre de la brochure : *Holocauste. La preuve documentaire*.

La preuve documentaire. L'« Holocauste », désigne l'extermination systématique des Juifs par les Allemands entre 1941 et 1945. Les historiens prétendent que pour réaliser ce massacre de masse, les nationaux-

socialistes auraient principalement eu recours aux chambres à gaz homicides (dans les « camps d'extermination »), aux camions à gaz homicides (dans les territoires de l'Est) et aux fusillades en plein air par des commandos spéciaux appelés : *Einsatzgruppen* (en URSS).

(1) : Deux clichés de la page 36 ont été pris après la guerre, les numéros 2 (montrant Elie Wiesel en compagnie d'un survivant du Ghetto de Varsovie : Benjamin Meed) et 4 (montrant un élu du Congrès américain et sa femme). Le cliché de la p. 6 montre le cimetière de Hadamar (là où les nationaux-socialistes auraient gazé des handicapés mentaux) ; nous ignorons la date à laquelle il a été pris.

(2) : Pour les 10 d'origine alliée, voy. pp. 12-13, 15 (trois clichés pris à la libération des camps), p. 25 (boîte de Zyklon-B), p. 33 (trois clichés d'Auschwitz pris par des avions de reconnaissance alliés en 1944), p. 36 (un cliché montrant des survivants de Buchenwald en partance pour la Palestine ; un autre montrant l'actrice hongroise Nador Livia, survivante du camp de Gusen, un dernier montrant le savant hongrois Edward Teller qui avait fui son pays dans les années 30 et participa à l'élaboration de la bombe atomique et de la bombe à hydrogène).

Dix-sept documents à écarter d'office

Par conséquent, tous les documents qui, dans cette brochure, n'évoquent ni les meurtres de masse, ni les chambres à gaz, ni les camions à gaz, ni les *Einsatzgruppen* doivent immédiatement être écartés. C'est le cas :

- du cliché p. 5 (montrant Adolf Hitler, Rudolf Hess, Viktor Lutze et Heinrich Himmler au Congrès national du NSDAP en 1934) ;
- des deux clichés p. 9 (deux scènes de vie à la campagne sous Hitler) ;
- du cliché p. 10 (prisonniers soviétiques capturés en 1941) ;
- du fac-similé p. 21 (rapport de R. Heydrich à H. Göring suite aux débordements antisémites de la nuit du 9 au 10 novembre 1938 baptisée « Nuit de Cristal ») ;
- du cliché p. 23 (Congrès national du NSDAP en 1934) ;
- des deux fac-similés p. 24 (autorisation de pratiquer l'euthanasie signée par Hitler le 1^{er} septembre 1939 et protestation de l'Évêque de Limbourg le 31 août 1941) ;
- des deux fac-similés et du cliché p. 31 (rapport du Dr Rascher à H. Himmler en date du 5 avril 1942 et traitant des expérimentations médicales au camp de Dachau) ;
- des trois clichés p. 36 (montrant des Juifs en partance pour la Palestine, une actrice juive hongroise, un savant juif hongrois).

Nous y ajouterons :

- les deux clichés de la page 32 qui montrent la liquidation du ghetto de Varsovie par les Allemands (avril-mai 1943). Cet événement est

abusivement lié à l'Holocauste par les historiens : ceux-ci prétendent que les juifs du Ghetto de Varsovie se sont révoltés car ils auraient su qu'ils allaient être exterminés et qu'ils auraient préféré mourir les armes à la main. En 1993, cependant, Robert Faurisson a démontré qu'il n'y avait jamais eu d'insurrection du ghetto de Varsovie. Celui-ci fut évacué par les Allemands pour des raisons de sécurité et les juifs furent transférés à Lublin. Une opération de police fut toutefois organisée par évacuer quelques centaines de Juifs (sur un total de... 55 000 environ) qui, vivant de rapines dans le ghetto, s'étaient opposés par la force à leur transfert [1]. Ces escarmouches, survenues lors de l'opération de police, sont aujourd'hui présentées comme une révolte « apocalyptique ». Pourtant, si l'on excepte ces accrochages, la liquidation d'un ghetto de Varsovie fut une banale opération de transfert de population. Elle n'a donc aucun rapport avec l'Holocauste.

- le cliché de la page 15 qui montre des rangées de déportés morts au camp de Nordhausen. La légende porte :

Travailleurs forcés qui produisaient des bombes-V [V1 et V2] au camp de Nordhausen. A l'approche des armées alliées, les gardes, dans beaucoup de ces camps, ont tué les détenus. La Première Armée US libéra Nordhausen en avril 1945 et ordonna aux citoyens allemands d'enterrer les morts.

-
- Cette légende est mensongère : les déportés de Nordhausen ne sont pas morts assassinés par les Allemands ; ils sont morts tués lors

Suite p. 18 • • •

(1) : Voy. Robert Faurisson. *Le Ghetto de Varsovie en avril-mai 1943. Insurrection ou opération de police ?* (disponible auprès du V.H.O.).

LE MYTHE DE LA RÉVOLTE DU GHETTO DE VARSOVIE COMMENT R. WOLFE SÉLECTIONNE LES CLICHÉS POUR TROMPER SON LECTEUR...



Les deux clichés publiés par R. Wolfe concernant les événements du ghetto de Varsovie en 1943. La fumée, les incendies, les soldats en armes et les prisonniers dont certains tiennent leurs bras levés accréditent la légende du gigantesque soulèvement durement réprimé par les Allemands.

Ces deux clichés sont extraits du « Rapport Stroop » sur la liquidation du ghetto. Ce rapport a été produit à Nuremberg sous la cote PS-1061. Depuis près de soixante ans, les historiens montrent toujours les mêmes photographies. Ils « oublient » cependant toutes celles qui montrent une réalité différente, dont deux sont publiées page suivante.

VARSOVIE : CES CLICHÉS QU'ON NE MONTRE JAMAIS...

Pas de fumée, pas d'incendie : ces juifs ont pu prendre leurs bagages et sont très faiblement escortés. Tout laisse penser qu'ils ont finalement obéi aux ordres d'évacuation allemands. Ils partent donc tranquillement...



Des escarmouches ont visiblement eu lieu (incendies). Mais, là encore, ces juifs ont pu prendre des bagages et ne paraissent même pas escortés. Eux aussi ont finalement dû obéir aux ordres d'évacuation et partent tranquillement...

PREUVES DOCUMENTAIRES DE L' « HOLOCAUSTE » ?

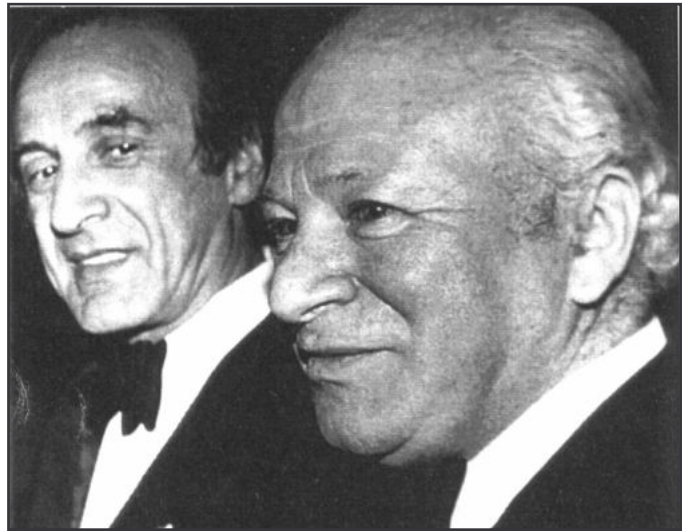
Trois clichés publiés dans la brochure de R. Wolfe censée offrir la « preuve documentaire » de l' « Holocauste ». On ne voit pas en quoi une scène de vie campagne, une longue file de prisonniers de guerre soviétiques (quel qu'ait été leur sort par la suite) et quatre hauts dirigeants nationaux socialistes effectuant le salut hitlérien en 1934 seraient la preuve que 6 millions de Juifs ont été exterminés entre 1941 et 1945...



R. Wolfe prétend (sans apporter de preuve) que les Allemands ont *volontairement* laissé des centaines de milliers de prisonniers soviétiques mourir de faim et de froid durant l'hiver 1941-1942. Même à supposer que cela soit vrai — ce qui n'est pas — c'est sans rapport avec l' « Holocauste » de 6 millions de juifs. Il ne faut pas tout mélanger...

CE QUE R. WOLFE CACHE SUR LES JEUNES JUIFS « RESCAPÉS » DE BUCHENWALD

Ci-dessous : deux clichés publiés par R. Wolfe (p. 36). La légende de celui de gauche porte : « *Jeunes en partance pour la Palestine, survivants de Buchenwald* ». Sur celui de droite, on voit (au deuxième plan) Élie Wiesel, présenté comme un « *survivant d'Auschwitz et Buchenwald* ».



Faut-il en déduire que le jeune Wiesel (à l'époque) a été évacué d'Auschwitz et transféré à Buchenwald ? Exactement, tout comme les autres, d'ailleurs. En publiant ces photographies, R. Wolfe a soigneusement caché deux faits au lecteur :

- Lorsque les Allemands ont évacué Auschwitz, ils ont proposé à E. Wiesel et à son père de rester au camp en attendant l'arrivée des Soviétiques (cet épisode est raconté par E. Wiesel dans *La Nuit*). Les Wiesel ont alors préféré... partir avec les Allemands.
- Lors de l'évacuation d'Auschwitz, les Allemands ont emmené avec eux de très nombreux juifs, dont au moins 1 000 enfants (dont certains étaient très jeunes) qui se sont retrouvés à Buchenwald et qui ont été ensuite libérés en bonne santé par les Alliés (Judith Hemmendinger leur a consacré un livre en 1984).

Judith Hemmendinger

LES ENFANTS DE BUCHENWALD

Que sont devenus les 1000 enfants
juifs sauvés en 1945?

Préface d'Élie Wiesel

Or, d'après la thèse officielle, Auschwitz aurait été l'une des principales usines de mort où les juifs étaient impitoyablement exterminés, les jeunes et les vieillards étant tués les premiers parce que considérés comme inaptes au travail.

Dès lors, comment expliquer qu'en 1945, des jeunes juifs qui avaient été envoyés à Auschwitz aient été libérés bien vivants à Buchenwald ?



Ci-dessus : les enfants sortent de Buchenwald.



Ci-contre : faute de vêtements, certains enfants ont été habillés avec des uniformes allemands.

Commentaire : Notez leur jeune âge. D'après un journal de l'époque, le plus jeune avait 5 ans (Voy. *Les Nouvelles du Matin*, 9 juin 1945). D'après la thèse officielle, ces jeunes de moins de 14 ans auraient dû être exterminés à Auschwitz.

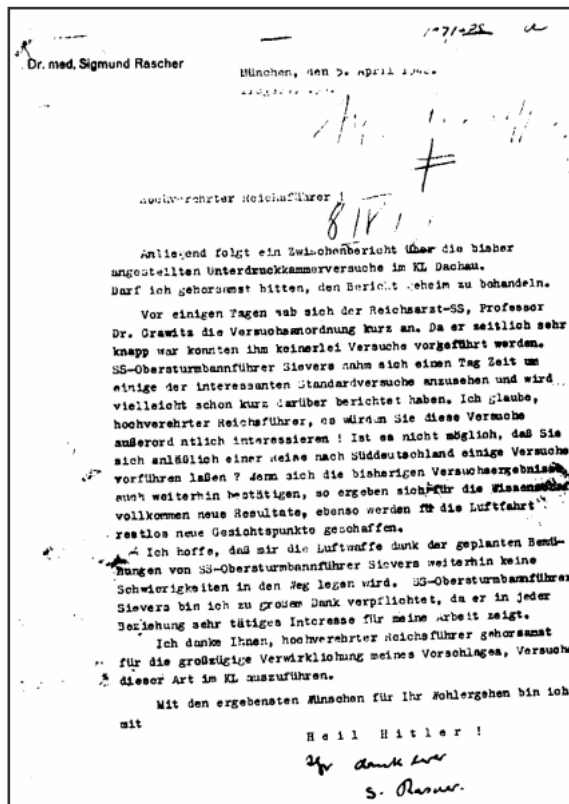


Ci-contre : Les enfants souriants et en bonne santé dans le train qui les conduit en France

Ci-dessous : Elie Wiesel photographié peu après son arrivée en France.



ROBERT WOLFE LE MALHONNÊTE LE CAS DU DOCTEUR RASCHER



R. Wolfe publie ces deux documents avec l'explication suivante :

Le capitaine SS Dr Sigmund Rascher, employé comme officier médecin de la Luftwaffe, a rédigé un compte rendu des expériences qu'il a menées au camp de concentration de Dachau sur les hautes altitudes. 41 clichés étaient inclus dans le rapport, l'un d'entre eux montre un *Versuchsperson* (sujet d'expérimentation) durant une « expérience prolongée sans oxygène à 12 km d'altitude ». Le sujet est mort. Himmler nota à l'encre verte : « *sehr interessant* » (très intéressant).

Commentaires

Dans un premier temps, je souligne qu'un cliché montrant un détenu soumis à une expérience peut-être mortelle ne prouve nullement que 6 millions de juifs auraient été systématiquement gazés ou fusillés. Là encore, R. Wolfe mélange tout...

J'ajoute que l'auteur use ici d'un procédé malhonnête que j'appelle « l'effet de loupe ». Ce procédé consiste à se focaliser sur un cas indéniable et à délaissier tous les autres qui peuvent être bien différents, afin de conduire le lecteur à conclure fausse-

ment. Je m'explique. R. Wolfe mentionne uniquement les expériences du docteur Rascher.

Brève histoire du Dr S. Rascher

Le docteur Sigmund Rascher fut tout d'abord employé comme médecin de la Luftwaffe. A ce titre, il conduisit certaines expériences sur la résistance du corps humain aux basses pressions et au refroidissement prolongé. En novembre 1942, H. Himmler, qui le considérait comme un savant méritant

toire [1], obtint qu'il soit muté dans la SS [2]. A partir de ce moment, S. Rascher travailla à Dachau, directement sous les ordres de du Reichsführer des SS [3]. Comme je l'ai écrit ailleurs, son activité scientifique permit des avancées, notamment dans le domaine de la survie dans des conditions extrêmes [4] S. Rascher n'était donc pas un incompetent qui aurait agi uniquement pour assouvir un instinct sadique. Au début 1944, toutefois, une enquête judiciaire fut ouverte contre lui (et accessoirement contre son épouse) pour escroquerie en rapport avec le fonctionnement de son laboratoire et pour « appropriation illégitime d'enfants étrangers » [5]. Le docteur fut alors mis en état d'arrestation et interné dans une caserne à Munich, avant d'être finalement transféré à... Dachau [6]. Alors qu'il était poursuivi pour ces deux délits relativement mineurs, les investigations permirent d'apprendre que ce chercheur avait fini — en contradiction avec les ordres habituels — par mener des expériences cruelles et meurtrières. En 1946, le docteur Wolfram Sievers, un ancien Standartenführer des SS, déclara :

C'est seulement l'arrestation de Rascher qui a révélé la manière cruelle, et allant très au-delà de la mission qui lui avait été donnée, dont Rascher avait opéré [TMI, XX, 577].

Un ancien enquêteur donna les précisions suivantes :

Lors d'un entretien avec le commandant du camp [de Dachau], j'ai simplement cité le nom de Rascher, et c'est alors que le commandant du camp et le médecin du camp qu'on avait fait venir, me dirent qu'ils considéraient Rascher comme un homme dangereux et infernal, qui procédait ici aux expériences les plus abominables sur des hommes vivants. Rascher était investi de tous les pouvoirs par Himmler et c'est ainsi que le commandant et le personnel étaient tellement intimidés, que, jusqu'au moment de mon intervention, ils n'avaient pas osé s'opposer à l'activité de Rascher [7].

La liste des reproches était longue. Dans le cadre d'expériences menées pour tester l'efficacité d'une substance anticoagulante (le Polygal), S. Rascher avait fait tirer sur des prisonniers vivants afin de provoquer des hémorragies [8]. Ce chercheur avait également essayé différentes techniques de réanimation sur des sujets morts de froid, ce qui avait nécessité de les plonger auparavant dans de l'eau à basse température (2,5 à 12 °C) jusqu'à obtenir le décès [9].

Un de ses anciens collaborateurs, le docteur Pacholegg, l'accusa d'avoir soumis un prisonnier à des pressions si faibles que ses

(1) : « Himmler [...] m'a dit [...] que M. Rascher avait de grands mérites en tant que savant » (témoignage de Karl von Eberstein, ancien haut gradé dans la SS, TMI, XX, 324).

(2) : Voy. la lettre de H. Himmler au maréchal Milch, produite au procès de Nuremberg sous la cote PS-1617 : « Je vous demande de vous priver du Dr Rascher, médecin-capitaine de réserve et de le muter aux Waffen SS. J'aurai ainsi toute la responsabilité de la poursuite des expériences dans ce domaine [...] » (TMI, IV, 214).

(3) : « Ces expériences ont été pratiquées sur l'ordre formel de Himmler, car le Dr Rascher était en relations étroites avec lui et lui était plus ou moins apparenté » (témoignage de Franz Blaha à Nuremberg ; TMI, V, 189). « Ce laboratoire de recherches [où travaillait S. Rascher] dépendait directement de Himmler, sans qu'il y eût aucun service intermédiaire » (témoignage de Karl von Eberstein, TMI, XX, 324).

(4) : Voy. *Le Révisionniste*, 3^{ème} année, n° 1.

(5) : Voy. le témoignage de K. von Eberstein, déjà cité, TMI, XX, 324.

(6) : « Rascher, qui avait été arrêté par la Police criminelle [...] est resté en état d'arrestation dans la caserne des SS à Minich [...] [puis] en raison de l'avance des troupes américaines [...] est alors venu à Dachau » (Voy. le témoignage de von Eberstein, déjà cité, TMI, XX, 325-6).

(7) : Voy. le témoignage de K. von Eberstein, déjà cité, TMI, XX, 325.

(8) : « COMMANDANT ELWYN JONES. — Ce qui se passait, c'est qu'alors on tirait des balles sur les détenus des camps de concentration. C'était bien là la forme des expériences, n'est-ce pas ? TÉMOIN SIEVERS. — C'est Rascher qui a fait ces expériences [...]. On s'en est aperçu seulement lorsque Rascher a été mis en prison. » (TMI, XX, 582).

(9) : « En essayant de sauver les sujets soumis à des expériences de refroidissement, on s'est aperçu qu'un réchauffement rapide était toujours préférable à un réchauffement lent, car, lorsque les sujets étaient retirés de l'eau froide, la température du corps continuait à descendre rapidement » (Doc. PS-1618, présenté à Nuremberg le 20 décembre 1945 ; voy. TMI, IV, 213).

poumons éclatèrent [1] ; il ajouta que certaines de ses expériences entraînaient fatalement la mort du sujet, à tel point qu'il s'agissait davantage d'exécutions que d'expériences (*Id.*).

Suite à ces révélations, la Police criminelle, soucieuse que l'affaire ne puisse être étouffée, maintint l'inculpé en détention, et ce, malgré les véhémentes protestations d'Himmler [2]. Celui-ci promit tout de même de déférer S. Rascher devant le tribunal suprême des SS ; mais rien ne vint, jamais [3]. Finalement, l'accusé disparut dans les derniers jours, probablement fusillé à Dachau [4].

S. Rascher : un médecin pris dans une spirale infernale

Quelle conclusion tirer de tout cela ? Tout d'abord, que le docteur Rascher fut probablement un scientifique doué d'une certaine compétence. Mais, la guerre avançant, il en vint à mener, sous la direction d'H. Himmler, des expériences de plus en plus cruelles et meurtrières. Il est probable que le chef suprême des SS — et ceux qui lui obéissaient — justifiaient cette politique en arguant que l'Allemagne luttait pour sa survie et que de nombreux jeunes Allemands tom-

baient au front, ce qui, dès lors, aurait autorisé le sacrifice de quelques vies pour faire progresser la science appliquée à la guerre. J'en veux pour preuve une lettre datée de 1942 et dans laquelle H. Himmler se plaignait de la réticence des médecins chrétiens :

Les difficultés restent les mêmes qu'auparavant : le point de vue de ces milieux médicaux chrétiens est qu'un jeune aviateur allemand a le droit de risquer sa vie, mais que la vie d'un criminel — qui n'est pas mobilisé — est sacrée et que nul ne doit se souiller de son sang [5].

Le 19 mai 1944, bien après la destitution de S. Rascher, une demande fut faite à Oswald Pohl pour que 200 détenus des camps soient transférés à Natzweiler afin d'y être soumis à des expériences destinées à la fabrication d'un nouveau sérum contre le typhus. Là encore, les autorités se justifiaient en déclarant : « *les résultats que l'on obtiendra sûrement sont de la plus grande importance pour la santé de nos soldats* ». On le voit, ces expériences furent rendues possibles par le fait que l'Allemagne luttait pour sa survie, ce qui aurait permis — selon certains — de franchir certaines barrières morales.

(1) : « *Là, j'ai observé personnellement à travers la fenêtre d'observation de la chambre [à basse pression], qu'un prisonnier, à l'intérieur, subissait le vide jusqu'à ce que ses poumons éclatent* » (TMI, XX, 575).

(2) : « *Rascher, qui avait été arrêté par la Police criminelle, n'a pas été libéré par mes soins [comprenez : est resté en détention suite à mon action], de peur d'étouffer l'affaire et j'ai immédiatement de moi-même adressé un rapport personnel à Himmler [...]. Il m'avait déjà fait téléphoniquement les reproches les plus violents, me demandant comment j'avais osé intervenir dans cette affaire. Il m'a reproché de vouloir monter un procès sensationnel. J'ai alors clairement expliqué la chose à Himmler, sur quoi il a montré beaucoup de réticence et m'a dit que je n'y comprenais absolument rien [...]* » (témoignage de K. von Eberstein, déjà cité, TMI, XX, 325).

(3) : « *TÉMOIN VON EBERSTEIN. — [Himmler] m'a promis, en conservant les dossiers, de déférer le cas Rascher au tribunal suprême des SS et de la Police [...]. M. PELCKMANN [avocat des SS]. — Est-ce qu'une procédure a été ouverte contre Rascher ? TÉMOIN VON EBERSTEIN. — Non.* » (*Id.*).

(4) : A ma connaissance, on ne sait rien de certain sur sa mort. Raul Hilberg écrit qu'il a été « *éliminé* » et précise : « *Aurait été fusillé à Dachau en 1945* » (Voy. Raul Hilberg, *La destruction des juifs d'Europe* [éd. Fayard, 1989], p. 953). De son côté, William L. Shirer écrit que ni lui, ni son épouse (enfermée à Ravensbrück) ne survécurent à la guerre : « *on croit qu'un des derniers actes de la vie de Himmler fut d'ordonner leur exécution* » (voy. W. Shirer, *Le III^e Reich* [éd. Stock, 1970 pour la version française], p. 1017). Aucun élément ne vient toutefois étayer cette dernière affirmation.

(5) : Voy. la lettre de H. Himmler au maréchal Milch, produite au procès de Nuremberg sous la cote PS-1617. Citée dans TMI, XXI, 335.

(6) : Document NO-008, présenté le 9 août 1946 à Nuremberg (TMI, XX, 586).

L'éternel deux-poids-deux-mesures

Naturellement, cette justification ne fut jamais acceptée par les vainqueurs. Dans son jugement rendu le 1^{er} octobre 1946, le Tribunal de Nuremberg invoqua les expériences du Dr Rascher pour qualifier la SS d'« organisation criminelle » [1].

Pourtant, cette justification allait être avancée et acceptée 48 ans plus tard, lorsque furent découvertes les expériences à grande échelle menées par les Américains sur des « cobayes humains » afin de mieux connaître les effets de la radioactivité (contamination volontaire de l'atmosphère, pilules radioactives données à des femmes enceintes, repas radioactifs donnés à des simples d'esprit, injection de Plutonium à des blessés... [2]). Un quotidien local écrit :

Cette frénésie de recherche [qui amena les expériences sur des êtres vivants] était motivée par la guerre froide et la course à l'armement atomique. « *Nous étions en pleine lutte de survie* » face à la menace de l'URSS et il fallait en savoir plus sur la radioactivité, résume Hazel O'Leary, première femme et première Noire à diriger le secrétariat à l'Énergie [3].

C'est toujours la même chose : les « bons », eux, ont tous les droits et toutes les excuses. Mais il y a plus.

Les agissements de S. Rascher sont condamnés en haut lieu

Comme on l'a vu, S. Rascher put poursuivre ses expériences dans le plus grand secret [4] parce qu'il dépendait exclusivement d'Himmler, qui en assumait seul l'entière responsabilité [5]. Toutefois, dès que ses agissements furent connus, les autorités y mirent fin en internant le médecin responsable — malgré les protestations du Reichsführer des SS — et en confiant certains de ses projets à d'autres. C'est ainsi, par exemple, qu'un nouveau médecin fut nommé pour la mise au point de l'anti-hémorragique appelé Polygal. Il s'agissait du Hupatsturmführer des SS Plötner qui, lui, avait toujours catégoriquement refusé de se livrer à des expériences sur les humains [6].

C'est bien la preuve qu'en haut lieu et en dehors des services d'Himmler, on condamnait ce genre d'expérimentation cruelle. A Nuremberg, d'ailleurs, Hermann Göring rappela en deux occurrences son opposition à ces pratiques. A son avocat qui lui demandait s'il avait donné l'ordre à quiconque et à un moment quelconque « *de faire des expériences médicales sur des détenus des camps de concentration* », il répondit :



Heinrich Himmler

(1) : « *Une fondation de recherches, connue sous le nom de Ahnenerbe, faisait également partie des services principaux SS [...]. Pendant la guerre, un Institut de recherches militaires scientifiques fut attaché à l'Ahnenerbe. Il réalisait de vastes expériences sur des êtres humains vivants. Un employé de cet Institut, un certain Dr Rascher, faisait des expériences* » (TMI, I, 285). « [...] les SS se livrèrent à une série d'expériences sur des êtres humains choisis parmi les prisonniers de guerre ou des internés des camps de concentration. Ces expériences consistaient notamment à provoquer la mort par congélation et à pratiquer l'assassinat par balles empoisonnées » (Ibid., p. 287).

(2) : Sur ces expériences, voy. *Le Révisionniste*, 3^{ème} année, n° 1.

(3) : Voy. *La Haute-Marne Libérée*, 29 décembre 1993, p. 12.

(4) : « *De telles expériences, comme toutes autres choses, étaient évidemment très secrètes* » (témoignage de Rudolf Höss, ancien inspecteur des camps, à Nuremberg, le 15 avril 1946 ; voy. TMI, XI, 417).

(5) : Dans sa lettre déjà citée au maréchal Milch, Himmler écrivait : « *Je vous demande de vous priver du Dr Rascher [...] et de le muter aux Waffen SS. J'aurai ainsi toute la responsabilité de la poursuite des expériences[...]* » ; quelques paragraphes auparavant, H. Himmler déclarait « *prend[re] personnellement la responsabilité de fournir pour ces expériences* » des cobayes humains (Voy. le doc. PS-1617).

(6) : « *Le Dr Plötner a refusé de poursuivre des expériences sur les êtres humains. Himmler ne l'exigea pas de lui [...]* » (témoignage de Wolfram Siverts, TMI, XX, 578).

Je tiens à déclarer ici d'une façon tout à fait nette que je n'ai signé aucun texte à ce sujet, qu'aucun homme ne peut dire ou prétendre avoir reçu de moi un tel ordre, à quelque époque que ce soit, ni même une indication pour agir de la sorte [TMI, XXI, 323].

Malgré ses recherches, l'Accusation se révéla incapable d'exhiber un ordre quelconque ou un témoignage qui l'aurait contredit [1]. Répondant au procureur général adjoint britannique qui, malgré ce vide documentaire, tentait désespérément de l'impliquer dans cette affaire, H. Göring lança :

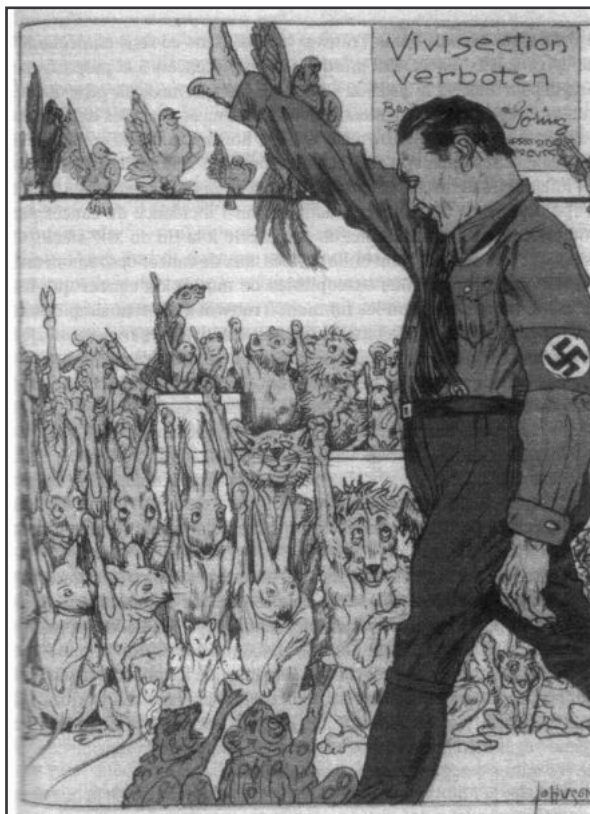
Au cours de l'année 1934, j'ai interdit les expériences faites sur des animaux vivants. Ne pensez pas, je vous prie, que je les aurais fait faire sur des êtres humains [TMI, XXI, 334].

L'impuissance de l'Accusation fut si patente que, dans son jugement prononcé contre l'ancien Reichsmarschall, le Tribunal garda le silence sur les « expériences médicales », ce qui équivalait à une reconnaissance de non-culpabilité (voy. TMI, I, 298-9).

Une recherche scientifique menée de façon traditionnelle

En vérité, les débats à Nuremberg démontrèrent que, si l'on excepte quelques dérapages condamnables, la recherche scientifique sous Hitler fut menée conformément aux traditions. Des animaux de laboratoire furent utilisés jusqu'à la fin, à tel point que la guerre provoqua une pénurie dont s'émuèrent certains chercheurs [2].

Concernant les expériences sur des êtres humains, certaines eurent effectivement lieu (malgré l'opposition de principe d'H Göring) mais dans un cadre très strict : Hitler avait en effet promulgué un décret très précis selon lequel des détenus volontaires ou des criminels condamnés à morts pouvaient être utilisés [3]. C'est ainsi que, même pendant la guerre, il ne pouvait être question de



« Vive Göring ». Les animaux de laboratoire saluent ainsi H. Göring qui, fin 1933, interdit la vivisection.

(1) : L'Accusation tenta alors de démontrer que H. Göring avait su que de telles expériences se déroulaient et qu'il n'avait pas protesté, ce qui aurait prouvé son acquiescement. Mais, là aussi, elle échoua : si elle put démontrer que le maréchal de l'Air E. Milch avait eu une connaissance — vague — des travaux du Dr Rascher, elle fut incapable de prouver que celui-ci en avait informé l'accusé (Voy. TMI, XXI, 330 et suivantes). Le 8 mars 1946, E. Milch précisa que, lors d'un entretien avec H. Göring, il avait « *brièvement fait allusion* » à cette affaire, que le Reichsmarschall ne semblait au courant de rien et qu'il ne lui avait pas donné de précision (voy. TMI, IX, p. 60).

(2) : Voy. l'exemple la cas du professeur Hirt. A Nuremberg, W. Sievers déclara : « [Hirt] signala en outre qu'il était beaucoup plus important [...] d'avoir à notre disposition pour ces expériences [sur les gaz toxiques] un nombre d'animaux suffisant, car, depuis le début de la guerre, les réserves d'animaux d'expériences étaient tellement décimées que les expériences scientifiques nécessaires ne pouvaient plus... » (TMI, XX, 566). A ce moment-là, W. Sievers fut interrompu par l'Accusation, ce qui est très regrettable.

(3) : « [Himmler] a été très troublé lorsqu'il apprit que Hirt avait fait ces expériences sur sa propre personne. Il rappela le décret du Führer selon lequel on pouvait utiliser, pour de telles expériences, des détenus volontaires ou des criminels condamnés à mort » (TMI, XX, 566).

prendre des prisonniers au hasard et sans autorisation. Une lettre du WVHA en date du 12 mai 1944 rappelait :

Il y a lieu d'appeler l'attention sur le fait que, dans chaque cas, il faut demander ici une autorisation pour obtenir l'attribution de prisonniers en vue d'expériences. Il faut indiquer, dans cette demande, le matricule du prisonnier, le régime de détention et, pour les prisonniers aryens, l'état civil exact, le numéro d'enregistrement à l'Office principal de sécurité du Reich et la raison de la détention dans le camp de concentration [1].

Paradoxalement, de nombreux documents produits à Nuremberg par l'Accusation démontrent que le décret d'Hitler fut respecté. Le 11 septembre 1944, ainsi, des balles poison (balles remplies de cristaux de nitrate d'aconitine) furent testées sur cinq condamnés à mort [2]. Un an et demi plus tôt, Himmler avait donné l'autorisation « *que huit criminels condamnés à mort à Auschwitz, huit condamnés appartenant au mouvement de résistance polonais* », soient utilisés dans le cadre d'expériences sur les causes de la jaunisse infectieuse [3]. Dans une autre lettre, le Reichsführer des SS avait demandé que des expériences de stérilisation grâce au suc de la plante *Caladium Seguinum* soient « *effectuées immédiatement sur des êtres humains (criminels !) afin d'établir la dose et la durée du traitement* » [4].

J'ajoute qu'au départ (et peut-être même jusqu'à sa destitution), S. Rascher se conforma à ce décret. Ainsi, après qu'il eut découvert que, faute de volontaires, aucune expérience humaine sur le vol à haute alti-

tude n'avait été pratiquée en Allemagne, il fit appel à Himmler pour qu'il lui fournisse deux ou trois « *criminels de profession* » ou, faute de mieux, des « *faibles d'esprit* » [5]. Lorsque Himmler demanda sa mutation aux Waffen SS, il écrivit au maréchal Milch :

[...] je prends personnellement la responsabilité de fournir pour ces expériences [résistance à l'eau froide et aux basses pressions] des individus asociaux et des criminels qui ne méritent que la mort et qui seront pris dans les camps de concentration [Doc. PS-1617, déjà cité ; voy. TMI, IV, 214.].

Interrogé à Nuremberg sur les activités du Dr Rascher, l'ancien inspecteur des camps, Rudolf Höss, affirma :

Le Dr Rascher, médecin de l'Aviation, fit des expériences à Dachau avec des condamnés à mort, sur la résistance du corps humain au froid et aux hautes [et basses] pressions atmosphériques [TMI, XI, 417].

« *Avec des condamnés à mort* », R. Höss était très net. Naturellement, cela n'excusait pas la conduite d'expériences cruelles et meurtrières.

Les expériences humaines restèrent exceptionnelles

Enfin, mettons le lecteur en garde : tous ces développements ne doivent pas lui laisser croire que, sous Hitler, l'expérimentation humaine aurait été une pratique généralisée. Bien au contraire, elle est restée très limitée. Pour bien le comprendre, il faut savoir qu'en Allemagne, une structure s'occupait de coordonner la recherche scientifique :

(1) : Doc. PS-1751 à Nuremberg, voy. TMI, IV, 216.

(2) : Doc L-103 à Nuremberg, présenté le 20 décembre 1945 (voy. TMI, IV, 215).

(3) : Doc. NO-011, présenté à Nuremberg le 9 août 1946 (voy. TMI, XX, 585).

(4) : Doc. NO-035, présenté le 9 août 1946 à Nuremberg (voy. TMI, XX, 589).

(5) : Voy. la lettre de S. Rascher à H. Himmler en date du 15 mai 1941 et présentée à Nuremberg sous la cote PS-1602. On lit : « *Pour l'instant, j'ai été désigné pour faire un cours d'instruction médicale [...]. La plupart de ces conférences portent sur les recherches sur les vols à haute altitude (déterminées par le plafond légèrement supérieur des avions de combat anglais). J'ai constaté avec regret qu'aucune expérience sur du matériel humain n'avait pu encore être mise sur pied chez nous, du fait que les essais sont très dangereux et qu'il ne se présente aucun volontaire. Je pose de ce fait très sérieusement la question : y a-t-il possibilité d'obtenir de vous que soient mis à notre disposition deux ou trois criminels de profession ? [...] Ces essais, au cours desquels, comme il va de soi, les sujets d'expérience peuvent trouver la mort, seraient poursuivis avec ma collaboration. Ils sont absolument indispensables aux expériences sur les vols à haute altitude et ne peuvent être poursuivis comme il avait été tenté jusque là, sur des singes, qui ont des réactions tout à fait différentes [...]. Des faibles d'esprit peuvent également être utilisés comme sujets d'expérience* » (voy. TMI, IV, 210-1).

il s'agissait de la Société Ahnenerbe (Héritage des ancêtres) dont le secrétaire général était le docteur Wolfram Sievers. Cette société possédait cinquante différentes sections, des instituts et chapeautait plus de cent missions de recherches [1]. L'immense majorité de ses recherches restaient dans le domaine civil et aucune expérimentation humaine n'était pratiquée.

Au cours de la guerre, l'Institut de recherches militaires scientifique fut attaché à l'Ahnenerbe (voy. *TMI*, XXII, 547). C'est au sein de cet institut — dirigé par Himmler — que des expériences humaines furent menées et plus particulièrement celles du Dr Rascher. Mais il s'agissait d'un tout petit service supplémentaire, qui était venu s'ajouter aux dizaines d'autres, plus importants et au sein desquels aucune activité répréhensible n'a jamais pu être dénoncée. Ainsi, lorsque, le 8 août 1946 à Nuremberg, le substitut du procureur britannique accusa W. Sievers d'avoir été « *le secrétaire général de cet institut scientifique d'assassinats* », celui-ci rétorqua :

Ce n'était pas du tout un service important [...]. [Au sein de l'Ahnenerbe] les affaires qui, à mon avis, avaient été liées d'une façon très regrettable avec l'activité de Himmler, n'y jouaient presque aucun rôle [*TMI*, XX, 565-6].

Interrogé peu après par l'avocat des SS, le témoin confirma que les expériences menées au sein de l'Institut de recherches militaires scientifique n'avaient représenté « *qu'une fraction infime du travail de l'Ahnenerbe* »

nerbe » (2 à 3% [*TMI*, XLII, 79]) et qu'elles étaient restées « *en marge* » des autres travaux scientifiques (*TMI*, XX, 594 ; voy. note suivante).

L'effet de loupe utilisé depuis 1946

Pour donner l'impression contraire, l'Accusation avait usé de « l'effet de loupe » ; ayant saisi les notes personnelles de W. Sievers, qui s'étalaient sur 330 pages pour la période examinée, elle ne présenta au Tribunal que l'équivalent de trois pages (soit moins de 1 %), c'est-à-dire tout ce qui concernait cet Institut de recherches militaires scientifique et laissa de côté les 227 pages qui traitaient d'activités nullement répréhensibles [2].

Et, depuis 1946, rien n'a changé. Dès qu'il est question d'expliquer au grand public la Science sous Hitler, les auteurs nous ressortent les expériences humaines en omettant tout le reste. Je précise en outre que, pour mieux tromper son lecteur, un auteur comme W. Shirer ajoute au mensonge par omission un autre mensonge par omission : après avoir précisé avec raison que S. Rascher n'a pas été arrêté pour ses expériences qui dépassaient les ordres, il cache complètement les suites de l'affaire et la raison de son maintien en détention [3]. Quant à R. Wolfe, il ne fait pas exception : dans sa brochure, il s'est contenté de reproduire un cliché d'une expérience du Dr Rascher et deux pages d'un rapport du

(1) : « *L'Ahnenerbe avait 50 différentes sections scientifiques. C'étaient des instituts. En outre, il exécutait ou faisait exécuter plus de cent missions de recherche de grande étendue* » (témoignage de W. Sievers ; *TMI*, XX, 592).

(2) : Ce fait fut dénoncé par l'avocat des SS, Maître Pelckmann. Voici ce que l'on peut lire dans les comptes rendus du procès :

« *M. PELCKMANN. — J'ai ici l'original de votre journal qui vous a été présenté en extraits. Il contient 330 pages pour la période dont les extraits vous ont été présentés, mais les extraits sont seulement de trois pages. En vous basant sur ce document, pouvez-vous dire si les choses qui ont été discutées ici [les expériences humaines au sein de l'Institut de recherches militaires scientifique] ne constituent qu'une fraction infime du travail de l'Ahnenerbe ?*

TÉMOIN SIEVERS. — Oui. Je peux confirmer cela [...].

M. PELCKMANN. — Témoin, êtes-vous en mesure de donner des explications conformes à la vérité au sujet des fragments de votre journal qui vous ont été présentés, sans donner des explications détaillées sur ce journal ?

TÉMOIN SIEVERS. — Cela m'est impossible parce que c'est seulement par tout l'ensemble de mon journal qu'il vous est possible de constater l'étendue qu'avait l'ensemble de mes travaux et combien les questions discutées ici étaient en marge de ceux-ci » (*TMI*, XX, 594).

(3) : « *[Rascher] poursuivit ses travaux meurtriers [...] jusqu'en mai 1944, date où il fut arrêté avec sa femme par les SS, non pour s'être livré à des « expériences » criminelles, semble-t-il, mais pour avoir menti sur la façon dont leurs enfants étaient venus au monde [...].* Le

chercheur, comme si la science médicale sous Hitler, c'était Rascher : des poursuites engagées contre lui, de son maintien en détention, des activités générales de l'Ahnenberbe, du témoignage de W. Sievers et de

K. von Eberstein à Nuremberg, il n'en souffre mot.

Qui sont les véritables falsificateurs de l'Histoire ?

TÉMOIN VON EBERSTEIN. — Sur la base des informations qu'avait déjà reçues le service de la police criminelle de Munich, j'ai réussi à entrer dans le camp de concentration de Dachau. J'attire l'attention sur le fait que c'était en 1944 et que les communications étaient déjà devenues difficiles; je ne pouvais pas attendre plus longtemps une autorisation. Par un télétype adressé à l'Inspection des camps de concentration, j'avertissais que, suivant une enquête qui avait été ordonnée, je supposais qu'il n'y aurait pas d'objection à ce que je me rende à Dachau avec les fonctionnaires chargés de cette enquête. A ce moment-là, je ne savais rien encore des expériences biologiques; je n'étais informé que des deux premiers délits que j'ai cités. Lors d'un entretien avec le commandant du camp, j'ai simplement cité le nom de Rascher, et c'est alors que le commandant du camp et le médecin du camp qu'on avait fait venir me dirent qu'ils considéraient Rascher comme un homme dangereux et infernal, qui procédait ici aux expériences les plus abominables sur des hommes vivants. Rascher était investi de tous les pouvoirs par Himmler et c'est ainsi que le commandant et le personnel étaient tellement intimidés, que jusqu'au moment de mon intervention ils n'avaient pas osé s'opposer à l'activité de Rascher; en ma personne, ils sentaient qu'ils étaient protégés par un fonctionnaire supérieur des SS. Et c'est ainsi que nous en sommes venus aux expériences. Rascher, qui avait été arrêté par la Police criminelle, n'a pas été libéré par mes soins, de peur d'étouffer l'affaire, et j'ai immédiatement de moi-même adressé un rapport personnel à Himmler qui se trouvait à ce moment-là dans son poste de commandement de campagne à Eigen, près de Salzburg. Il m'avait déjà fait téléphoniquement les reproches les plus violents, me demandant comment j'avais osé intervenir dans cette affaire. Il m'a reproché de vouloir monter un procès sensationnel. J'ai alors clairement expliqué la chose à Himmler, sur quoi il a montré beaucoup de réticence et m'a dit que je n'y comprenais absolument rien et que M. Rascher avait de grands mérites en tant que savant. Il m'a promis, en conservant les dossiers, de déférer le cas Rascher au tribunal suprême des SS et de la Police. Ce tribunal était compétent pour cette affaire parce que Himmler était le supérieur de Rascher dans son activité dans ce laboratoire d'expériences biologiques. Malheureusement, il ne dépendait pas de moi.

M. PELCKMANN. — Est-ce qu'une procédure a été ouverte contre Rascher ?

TÉMOIN VON EBERSTEIN. — Non.

M. PELCKMANN. — Qu'est-il devenu alors ?

TÉMOIN VON EBERSTEIN. — Rascher est resté en état d'arrestation comme avant. Des semaines et des mois durant, j'ai fait des

Ci-contre : Karl von Eberstein raconte comment le docteur Sigmund Rascher, qui avait tout d'abord été arrêté pour deux délits mineurs, a été maintenu en état d'arrestation suite à la découverte des expériences cruelles qu'il avait fini par mener à Dachau (source : TMI, XXX, 325).

Ci-dessous : l'historien William L. Shirer ment par omission ; il cache le fait que S. Rascher a été maintenu en détention pour ses expériences cruelles (source : *Le IIIe Reich*, p. 1017).

Selon les dépositions des témoins au « Procès des Médecins », quelque 400 expériences de « refroidissement » furent conduites sur 300 personnes ; sur ce nombre 80 à 90 moururent sur-le-champ et les autres, à l'exception d'un très petit nombre, furent supprimées, quelques-unes étant devenues folles. Mais le Dr Rascher lui-même ne put témoigner à son procès. Il poursuivit ses travaux meurtriers, se livrant à de nouvelles recherches, trop nombreuses pour les citer toutes, jusqu'en mai 1944, date où il fut arrêté avec sa femme par les S.S., non pour s'être livrés à des « expériences » criminelles, semble-t-il, mais pour avoir menti sur la façon dont leurs enfants étaient venus au monde. Himmler, qui vénérât tant les mères allemandes, ne pouvait admettre une telle fourberie. Il avait sincèrement cru que Frau Rascher avait commencé à avoir des enfants à l'âge de quarante-huit ans, et il fut outré en apprenant qu'elle les avait tout bonnement volés. Le Dr Rascher fut donc incarcéré parmi les détenus politiques du camp de Dachau qui lui était si familier, et sa femme fut expédiée à Ravensbrück, où le docteur s'était procuré les prostituées nécessaires à ses expériences de « réchauffement ». Aucun d'eux ne survécut ; on croit qu'un des derniers actes de la vie de Himmler fut d'ordonner leur exécution.

Un certain nombre de témoins de ce genre survécurent pour affronter leur

Dr Rascher fut donc incarcéré parmi les détenus politiques du camp de Dachau [...], et sa femme fut expédiée à Ravensbrück [...]. Aucun d'eux ne survécut » (voy. W. Shirer, op. cit., p. 1017).

• • • suite de la p. 4

du bombardement du camp par les anglo-américains le 4 avril 1945. Ceux-ci cherchaient à détruire une station SS d'émission radiophonique qui avait été installée dans la Boelke-Kaserne, un bâtiment du

camp où, à partir du mois de mars 1945, avaient été rassemblés les malades, les invalides et les inaptes au travail venus du camp de Mittelbau [1].

On voit d'ailleurs nettement sur ce cliché les bâtiments endommagés.

Ci-contre : cliché de Nordhausen pris par les Américains peu après la libération du camp. R. Wolfe le publie et l'accompagne d'une légende qui laisse croire que les déportés auraient été massacrés par les Allemands au moment de leur départ.

Ci-dessous : extrait d'un document officiel belge (voy. note 1), partie relative à Nordhausen. Preuve que, depuis le début, on savait que ces morts avaient été causés par un bombardement américain.

A Nuremberg, l'ancien haut gradé SS Karl von Eberstein précisa que Himmler avait ordonné de « *remettre les camps fermés à l'adversaire* » (TMI, XX, 330). Il n'était pas question de massacrer les détenus.



d'Osterode.

Le 4.4.45, on procéda à l'évacuation générale des détenus; ceux-ci, embarqués dans des wagons à marchandises, furent dirigés vers le Nord.

Le 4.4.45, Boelke-Kaserne fut atteinte par des bombes (une station d'émission radiophonique de S.S. s'y trouvait).

Plus de 1.000 prisonniers furent tués.

Les 31 sous-Cdos. de Boelke-Kaserne travaillaient pour les firmes et entreprises suivantes :

(1) : Voy. le *Catalogue alphabétique des camps de concentration et de travaux forcés assimilés et de leurs commandos et sous-commandos ayant existé en Allemagne pendant la guerre 1940-45*. Document officiel édité par le Royaume de Belgique, Ministère de la Santé publique et de la Famille. Direction : Recherches-Documentation et Décès, pp. 293-294.

Plus de 50 % des documents écartés d'office !

Tout ce matériel représente un total de quatorze documents. Si l'on y ajoute les trois clichés qui ne datent pas des années 1933-1945, on arrive à un total de dix-sept documents. Dix-sept documents sans rapport avec l'Holocauste dans une brochure qui prétend apporter la... « preuve documentaire » de l'Holocauste !

Restent seize pièces, nous dirait-on. Nous allons maintenant déterminer leur valeur.

Comment apporter une « preuve documentaire » ?

La deuxième partie du titre est : « La preuve documentaire ». C'est là qu'il faut faire le plus attention : une preuve documentaire n'est pas apportée par quelques documents épars, sans lien entre eux, mais par un système complet et cohérent de pièces à conviction.

A supposer que, demain, on accuse M. X d'avoir assassiné sa mère et qu'on me présente, en guise de preuve, une lettre dans laquelle Monsieur X déclare vouloir tuer sa mère ainsi qu'un cliché montrant un pistolet, je répondrai que ces deux documents ne suffisent pas pour condamner M. X. La preuve du meurtre nécessite la présentation : d'un rapport graphologique établissant que la lettre est authentique, d'un rapport d'autopsie montrant que la mère de M. X est bien morte assassinée par balles ; que ces balles proviennent effectivement de l'arme exhibée, que celle-ci appartient bien à M. X et que l'individu n'a effectivement aucun alibi.

Seul l'établissement d'un tel système cohérent et complet de pièces à conviction permet d'établir le meur-

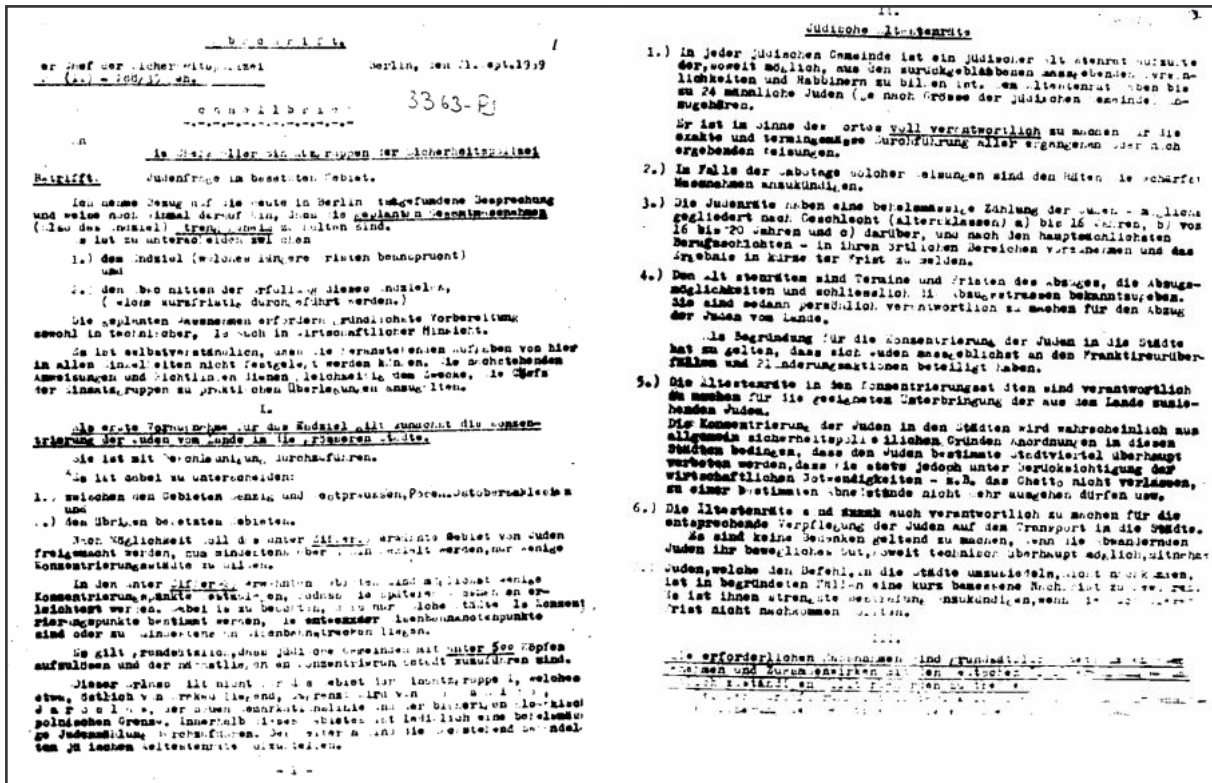
tre et l'identité de l'assassin. Ce qui est vrai dans le cas de M. X doit également l'être pour les Allemands soupçonnés d'avoir exterminé plusieurs millions de Juifs. Il ne s'agit pas ici de défendre l'indéfendable, mais de simple justice. Il ne saurait y avoir deux poids deux mesures.

Aucune photographie d'une chambre à gaz homicide ou d'un camion à gaz

Revenons donc à R. Wolfe. Celui-ci prétend apporter la « preuve documentaire » de l'Holocauste. Les seize pièces que nous n'avons pas encore écartées forment-elles un système cohérent et complet de pièces à conviction ? La lecture de son travail permet de répondre par la négative. Fait extrêmement révélateur, l'auteur n'a même pas commencé par le commencement, il n'a pas publié une seule photo de l'arme du crime : ni celle d'un local qu'il présenterait comme ayant été une chambre à gaz homicide (même à l'état de ruine), ni celle d'un camion à gaz. Quant aux documents écrits publiés, ils forment un groupe hétérogène sans aucune valeur probatoire.

Deux documents sans valeur probatoire relatifs au camp de Mauthausen

Page 28, ainsi, R. Wolfe présente une page du *Livre des décès de Mauthausen* allant du 27 mars 1942 au 8 novembre 1943 (Totenbuch Mauthausen vom 27.3.42 – 8.XI.43). Or, personne aujourd'hui ne prétend que Mauthausen a été un « camp d'extermination » pour les Juifs. Dans sa brochure, d'ailleurs, R. Wolfe le décrit comme ayant été « un camp de travail forcé en Autriche occupée par les nazis » (« a slave labor camp in Nazi-occupied Austria » ; p. 13, légende du cliché) ; à côté de



Ci-dessus : le télégramme de Heydrich à propos de la question juive en date du 21 septembre 1939. Il a été enregistré à Nuremberg sous la cote PS-3363

Ci-contre : fragment de l'index des documents cités lors des audiences à Nuremberg (TMI, XXIV, pp. 427-428). Le PS-3363 n'y figure pas.

*PS-3355	(USA-662): V, 312; AAAII, 201.
*PS-3357	(GB-239): VI, 89, 96; XXXII, 232-234.
*PS-3358	(GB-158): V, 23; VIII, 348; XII, 163; XXXII, 234-245.
*PS-3360	(USA-499): IV, 276; XXXII, 246-247.

427

Index des documents.

*PS-3375	(GB-245): I, 375; VI, 88; XXXII, 248-250.
*PS-3376	(GB-244): VI, 102.
*PS-3385	(GB-257): I, 382; VII, 136; XXI, 349; XXXII, 250-251.
*PS-3387	(USA-566): IV, 518, 521; VI, 101; XIII, 647; XVIII, 381; XXXII, 251-259.

conviction. Notons d'ailleurs que celui-ci n'a pas été utilisé lors des audiences à Nuremberg et cela bien qu'il ait été enregistré lors de l'instruction sous la cote : PS-3363. Preuve que, même aux yeux des vainqueurs, sa valeur probatoire était considérée comme nulle.

R. Wolfe invoque encore le protocole de... Wannsee

Page 27, R. Wolfe publie les deux premières pages du protocole de Wannsee (20 juin 1942). En guise d'explication, il reprend la thèse selon laquelle à Wannsee aurait été

« inauguré un plan systématique de destruction de tous les Juifs dans les territoires contrôlés par le Reich et ses alliés ». On se contentera de répondre qu'en 1992, le professeur Yehuda Bauer, exterminationniste connu et professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, a qualifié cette thèse d' « **histoire inepte** » (silly story) :

Le public répète encore, jour après jour, l'histoire inepte qui veut que ce soit à Wannsee que l'extermination des juifs ait été décidée. Wannsee n'était qu'une étape dans le déroulement du processus du meurtre de masse [1].

(1) : Voy. *Canadian Jewish News*, 30 janvier 1992, cité dans *la Revue d'Histoire Révisionniste*, n° 6, mai 1992, pp. 157-158.

Déjà en 1984, les exterminationnistes réunis en congrès Stuttgart avaient abandonné cette thèse, mais dans la plus grande discrétion [1]. En 1993, enfin, Jean-Claude Pressac écrivit sans être contredit :

Si une action de « refoulement » des Juifs vers l'Est fut bien prévu [à Wannsee] avec l'évocation d'une élimination « naturelle » par le travail, personne ne parla encore de liquidation industrielle [2].

Dès lors, plus personne ne peut considérer le protocole de Wannsee comme étant une preuve de l'existence d'un plan systématique de destruction.

Ci-contre : la seconde page du protocole de Wannsee publiée par R. Wolfe.

Ci-dessous : l'opinion de J.-C. Pressac concernant la conférence de Wannsee (voy. *Les crématoires d'Auschwitz...*, p. 35).

- 2 -	
SS-Gruppenführer Hofmann	Rasse- und Siedlungshauptamt
SS-Gruppenführer Müller	Reichssicherheits-
SS-Obersturmbannführer Eichmann	hauptamt
SS-Oberführer Dr. Schöngarth	Sicherheitspolizei
Befehlshaber der Sicherheits-	und SD
polizei und des SD im General-	
gouvernement	
SS-Sturmbannführer Dr. Lange	Sicherheitspolizei
Kommandeur der Sicherheitspoli-	und SD
zei und des SD für den General-	
bezirk Lettland, als Vertreter	
des Befehlshabers der Sicher-	
heitspolizei und des SD für das	
Reichskommissariat Ostland.	
II. Chef der Sicherheitspolizei und des SD, SS-Obergruppenführer H e y d r i c h , teilte eingangs seine Bestellung zum Beauftragten für die Vorbereitung der Endlösung der europäischen Juden- frage durch den Reichsmarschall mit und wies dar- auf hin, daß zu dieser Besprechung geladen wurde, um Klarheit in grundsätzlichen Fragen zu schaffen. Der Wunsch des Reichsmarschalls, ihm einen Ent- wurf über die organisatorischen, sachlichen und materiellen Belange im Hinblick auf die Endlösung der europäischen Judenfrage zu übersenden, erfor- dert die vorherige gemeinsame Behandlung aller an diesen Fragen unmittelbar beteiligten Zentral- instanzen im Hinblick auf die Parallelisierung der Linienführung.	

ma page suivante). L'orientation du bâtiment notée sur les plans indiquait son implantation au Stammlager ¹¹².

Le 20 janvier, se tenait à Berlin la conférence dite de Wannsee. Si une action de « refoulement » des Juifs vers l'Est fut bien prévue avec l'évocation d'une élimination « naturelle » par le travail, personne ne parla alors de liquidation industrielle. Dans les jours et les semaines qui suivirent, la Bauleitung d'Auschwitz ne reçut ni appel, ni télégramme, ni lettre réclamant l'étude d'une installation adaptée à cette fin.

Grabner, toujours bien informé et veillant jalousement sur

R. Wolfe trompe son lecteur à propos du « rapport Korherr »

Page 34, R. Wolfe reproduit entièrement la première et la neuvième page et partiellement la seizième page du « Rapport Korherr » daté du 27 mars 1943. En tant que statisticien, Richard Korherr avait été chargé, par H. Himmler, de rédiger un rapport sur l'évolution du nombre de

Juifs dans la sphère d'influence allemande jusqu'au 31 décembre 1942.

R. Wolf écrit :

La dernière demi-page du rapport, reproduite ici, dit dans un passage : « En somme, depuis 1933, la communauté juive d'Europe... aura bientôt perdu la moitié de son effectif » par le meurtre et l'immigration [...].

Heinrich Himmler retourna le rapport au Dr. Korherr pour correction, lui demandant de remplacer l'expression aisément reconnaissable « traitement spécial des Juifs » par « transport des Juifs dans l'Est de la Russie », cela afin que

(1) : Voy. R. Faurisson, *Réponse à Jean-Claude Pressac* (Diffusion RHR, 1994), p. 19.

(2) : Voy. Jean-Claude Pressac, *Les Crématoires d'Auschwitz. La Machinerie du meurtre de masse* (Éd. du CNRS, 1993), p. 35.

la réalité du meurtre ne soit pas exposée. En réalité, le rapport estimait combien de Juifs avaient été « transportés » vers leur mort et combien étaient encore à tuer [p. 34].

On notera la malhonnêteté qui consiste à ajouter, immédiatement après la phrase traduite du rapport Korherr, l'expression : « *par le meurtre et l'immigration* ». Cet ajout laisse le lecteur inattentif croire que le statisticien allemand étudiait en toute connaissance de cause l'état d'avancement de l'Holocauste au 31 décembre 1942. En vérité, son rapport ne contient nulle allusion à un quelconque meurtre de masse.

Afin de renforcer sa thèse, R. Wolfe explique que, dans le rapport final, R. Korherr a remplacé l'expression « *traitement spécial des Juifs* » par « *transport des Juifs dans l'Est de la Russie* ». Cette affirmation est exacte, mais l'auteur oublie de mentionner qu'en 1977, R. Korherr lui-même s'est expliqué à ce sujet. Dans une lettre adressée au magazine allemand *Der Spiegel*, il affirma :

L'affirmation selon laquelle j'aurais pu établir que plus d'un million de Juifs ont pu mourir dans les camps du Gouvernement général de Pologne et des territoires de la Warthe, des suites d'un traitement spécial, est absolument inexacte. Il me faut protester contre l'emploi du verbe « mourir » dans ce contexte.

C'est justement le terme de « traitement spécial » qui m'incita à demander une explication par téléphone à l'Office central de la Sûreté du Reich (RSHA). On me répondit que ce terme s'appliquait aux Juifs qui devaient être établis en colonie dans le district de Lublin [1].

Par conséquent, lorsque R. Korherr a corrigé son rapport, il ne s'agissait nullement de camoufler un prétendu massacre de masse mais juste de remplacer un terme par un autre, plus adéquat. Aujourd'hui, d'ailleurs, nous savons qu'effectivement, de nombreux Juifs n'ont fait que transiter par Auschwitz ou Treblinka et ont été, ensuite, envoyés plus loin à l'Est [2]. Par conséquent, les affirmations de R. Korherr sont confirmées et son rapport du 27 mars 1943, loin de prouver l'Holocauste, démontre au contraire que les Juifs étaient, conformément à ce qui avait été dit à Wannsee, « refoulés » vers l'Est.

suite p. 28 ● ● ●

(1) : Voy. W. Stäglich, *Le mythe d'Auschwitz* (éd. La Vieille Taupe, 1986), p. 408, n. 58.

(2) : Voy., à ce propos, le magnifique travail de Jean-Marie Boisdefeu en deux tomes (plus un « corrigenda et addenda ») intitulé : *La Controverse sur l'Extermination des Juifs par les Allemands* (Éd. VHO, 1996-1998).

COMMENT R. WOLFE TRANSFORME UN RAPPORT ANODIN EN UNE « PREUVE » DE L'HOLOCAUSTE LE CAS DU RAPPORT KOHRERR

-16-

über. Auch der Wanderungsstrom der Juden aus den europäischen Ländern außerhalb des deutschen Einflusses ist eine weitgehend unbekannte Größe. Insgesamt dürfte das europäische Judentum seit 1933, also im ersten Jahrzehnt der nationalsozialistischen deutschen Machtergreifung, bald die Hälfte seines Bestandes verloren haben.

The last half-page of the report, shown here, says in part, "In sum, European Jewry since 1933, . . . will soon have lost half of its substance," through murder and immigration. Korherr had better access to the figures than any-

Haut de la seizième page du rapport Korherr reproduit par R. Wolfe.

A droite : Traduction partielle de la phrase soulignée, R. Wolfe ajoute « par le meurtre et l'immigration » alors que R. Korherr n'a jamais parlé d'assassinat.

-9-

V. DIE EVAKUIERUNG DER JUDEN

Die Evakuierung der Juden löste, wenigstens im Reichsgebiet, die Auswanderung der Juden ab. Sie wurde seit dem Verbot der jüdischen Auswanderung ab Herbst 1941 in großem Maße vorbereitet und im Jahre 1942 im gesamten Reichsgebiet weitgehend durchgeführt. In der Bilanz des Judentums erscheint sie als "Abwanderung".

Bis 1.1.1943 wanderten nach den Zusammenstellungen des Reichssicherheitshauptamtes ab:

aus dem Altreich mit Sudetenland	100 516 Juden
aus der Ostmark	47 555 "
aus dem Protektorat	69 577 "
Zusammen	217 748 Juden

In diesen Zahlen sind auch die ins Altersghetto Theresienstadt evakuierten Juden enthalten.

Die gesamten Evakuierungen ergaben im Reichsgebiet einschl. Ostgebieten und darüber hinaus im deutschen Macht- und Einflußbereich in Europa von Oktober 1939 oder später bis zum 31.12.1942 folgende Zahlen:

1. Evakuierung von Juden aus Baden und der Pfalz nach Frankreich..... 6 504 Juden
2. Evakuierung von Juden aus dem Reichsgebiet einschl. Protektorat und Bezirk Bialystok nach Osten..... 170 642 "
3. Evakuierung von Juden aus dem Reichsgebiet und dem Protektorat nach Theresienstadt..... 87 195 "
4. Transportierung von Juden aus den Ostprovinzen nach dem russischen Osten:1 449 692 "

Es wurden durchgeschleust durch die Lager im Generalgouvernement..... 1 274 166 Juden durch die Lager im Warthegau..... 145 501 "

5. Evakuierung von Juden aus anderen Ländern, nämlich:
 - Frankreich (soweit vor dem 11.11.1942 besetzt)..... 41 911 Juden
 - Niederlande..... 59 571 "
 - Belgien..... 16 886 "
 - Norwegen..... 532 "

4. Transportierung von Juden aus den Ostprovinzen nach dem russischen Osten:1 449 692

Ci-contre : La page 9 du rapport Kohrerr où il est question du « *transport des juifs des provinces de l'Est vers l'est de la Russie* » (fragment en médaillon).

R. Wolfe prétend que cette expression cache le meurtre de ces 1 274 166 juifs concernés.

En 1977, R. Kohrerr lui-même avait démenti cette allégation.

Si R. Wolfe avait été honnête, il aurait publié les pages 5 et 8 du protocole de Wannsee (voy. ci-dessous). On lit :

« *Avec l'autorisation préalable du Führer, l'émigration [des juifs] a dès lors laissé la place à une autre possibilité de solution : l'évacuation des juifs vers l'Est.* » (p. 5).

« *Les juifs évacués seront tout d'abord transférés, convoi par convoi, dans des ghettos dits de transit, pour être transférés ensuite plus loin vers l'Est.* » (p. 8).

Loin, donc d'être une « preuve » du préten- du Génocide, le rapport Kohrerr démontre au contraire que, durant l'année 1942, les Allemands ont agi conformément à ce qui avait été décidé à Wannsee : ils ont commencé les grandes déportations vers l'Est.

- 5 -

Neben dem Reichsmark-Aufkommen sind Devisen für Vorzeige- und Landungsgelder erforderlich gewesen. Um den deutschen Devisenschatz zu schonen, wurden die jüdischen Finanzinstitutionen des Auslandes durch die jüdischen Organisationen des Inlandes erhalten, für die Betreibung entsprechender Devisenaufkommen Sorge zu tragen. Hier wurden durch diese ausländischen Juden im Schenkungswege bis zum 30.10.1941 insgesamt rund 9.500.000 Dollar zur Verfügung gestellt.

Inzwischen hat der Reichsführer-SS und Chef der Deutschen Polizei im Hinblick auf die Gefahren einer Auswanderung im Kriege und im Hinblick auf die Möglichkeiten des Ostens die Auswanderung von Juden verboten.

III. Anstelle der Auswanderung ist nunmehr als weitere Lösungsmöglichkeit nach entsprechender vorheriger Genehmigung durch den Führer die Evakuierung der Juden nach dem Osten getreten.

Diese Aktionen sind jedoch lediglich als Ausweichmöglichkeiten anzusprechen, doch

- 8 -

Der allfällig endlich verbleibende Restbestand wird, da es sich bei diesem zweifellos um den widerstandsfähigsten Teil handelt, entsprechend behandelt werden müssen, da dieser, eine natürliche Auslese darstellend, bei Freilassung als Keimzelle eines neuen jüdischen Aufbaues anzusprechen ist. (Siehe die Erfahrung der Geschichte.)

Im Zuge der praktischen Durchführung der Endlösung wird Europa vom Westen nach Osten durchgekämmt. Das Reichsgebiet einschließlich Protektorat Böhmen und Mähren wird, allein schon aus Gründen der Wohnungsfrage und sonstigen sozial-politischen Notwendigkeiten, vorweggenommen werden müssen.

Die evakuierten Juden werden zunächst Zug um Zug in sogenannte Durchgangsgettos verbracht, um von dort aus weiter nach dem Osten transportiert zu werden.

Wichtige Voraussetzung, so führte SS-Obergruppenführer H e y d r i c h weiter aus, für die

Haut de la page 5 du protocole de Wannsee.

Haut de la page 8 du protocole de Wannsee.

**CES TÉMOIGNAGES QUE R. WOLFE CACHE PARCE QU'ILS CONFIRMENT
QUE LES JUIFS ÉTAIENT DÉPORTÉS À L'EST**

Hans Lammers
(ancien chef de
la chancellerie
du Reich)
TMI, XI, 59

3 avril 44

Et maintenant, je vous pose cette question : Himmler vous a-t-il jamais dit que la solution finale du problème juif consistait à exterminer les Juifs ?

TÉMOIN LAMMERS. — Il n'en a jamais été question. Il a seulement parlé d'expulsion.

Dr THOMA. — Il a seulement parlé d'expulsion ?

TÉMOIN LAMMERS. — Oui, seulement d'expulsion.

Dr THOMA. — Quand avez-vous entendu dire que ces 5.000.000 de Juifs avaient été tués ?

TÉMOIN LAMMERS. — C'est ici seulement que je l'ai entendu dire, il y a peu de temps.

... fut une chose strictement secrète, et

Hermann Göring
TMI, IX, 655

21 mars 46

internés dans des camps de concentration. Hitler a dit que les Juifs devaient travailler ou être fusillés. Cela se passait au mois d'avril 1943.

Maintenez-vous que ni Hitler ni vous-même n'étiez au courant de cette politique d'extermination des Juifs ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je n'ai aucune preuve d'authenticité de ce document. Si Hitler...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Veuillez répondre à ma question... Prétendez-vous toujours que ni Hitler ni vous-même ne connaissiez la politique d'extermination des Juifs ?

ACCUSÉ GÖRING. — En ce qui concerne Hitler, j'ai dit que je ne le croyais pas. Quant à moi personnellement, j'ai dit que j'ignorais, même approximativement, jusqu'à quel point ces choses se sont passées.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Vous ignoriez l'étendue de ces faits, mais vous saviez qu'il existait une politique qui visait à l'extermination des Juifs ?

ACCUSÉ GÖRING. — Non, une politique d'émigration et non pas d'extermination des Juifs. Je savais seulement qu'il y avait eu quelques cas isolés de perpétrations de ce genre.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Merci.

Hans Frank
(qui, notons le, a
cru la propa-
gande alliée sur
la prétendu
extermination des
juifs au point de
se déclarer
coupable par
complicité à
Nuremberg)
TMI, XII, 24-25

En réponse à mes questions réitérées sur le sort des Juifs déportés, on me répondait invariablement qu'ils devaient être envoyés dans l'Est, rassemblés et mis au travail. Mais tout cela suintait le mensonge et je persistai donc dans mes recherches sur les événements. Un rapport m'annonça un jour qu'il se passait quelque chose à Belzec, où je me rendis le lendemain. Globocznik me montra un fossé immense qu'il faisait creuser comme clôture de protection et sur lequel travaillaient des milliers d'ouvriers apparemment des Juifs. Je m'entretins avec quelques-uns d'entre eux, leur demandai d'où ils venaient, depuis combien de temps ils étaient là. Globocznik, me dit : « Ils travaillent ici maintenant ; ils viennent du Reich ou de France, et lorsqu'ils auront

24

Hans Frank
(suite)

18 avril 46

fini, on les enverra plus à l'Est». Je cessai mon enquête dans cette région.

Cependant on ne pouvait faire taire les bruits qui couraient sur la façon, bien connue aujourd'hui du monde entier, dont étaient exécutés les Juifs. Lorsque j'exprimai le désir de visiter les ateliers SS des environs de Lublin, pour me faire une idée du travail qui y était fait, on me dit qu'il fallait une autorisation spéciale de Heinrich Himmler. Je la demandai à ce dernier qui me déclara qu'il me priait instamment de ne pas aller dans ce camp. Le temps passa. Le 7 février 1944, je réussis à être reçu personnellement par Adolf Hitler (je dois ajouter que pendant toute la durée de la guerre, il ne me reçut que trois fois).

En présence de Bormann, je lui dis : « Mon Führer, les rumeurs qui courent sur l'extermination des Juifs ne peuvent être apaisées. On les entend partout. On ne peut entrer nulle part. Je suis allé par surprise visiter le camp d'Auschwitz, mais on me dit qu'une épidémie y régnait et je fus détourné de ma route. Dites-moi, mon Führer, que s'y passe-t-il ? » et le Führer me dit : « Vous devez bien penser qu'on exécute les rebelles. En dehors de cela, je ne sais rien. Pourquoi n'en parlez-vous pas à Heinrich Himmler ? » Je répondis : « Oui, Himmler a fait à Cracovie un discours dans lequel il a, devant tous les fonctionnaires que j'avais convoqués, déclaré que les rumeurs sur l'extermination systématique des Juifs étaient absolument fausses, que les Juifs étaient simplement transportés vers l'Est ». Là-dessus le Führer répliqua : « Vous devez donc le croire ».

Joseph Bühler
(ancien secrétaire
d'État dans le Gouver-
nement Général)
TMI, XII, 74

Au cours des années 1940 et 1941, un nombre considérable de personnes, juives pour la plupart, furent amenées sur le territoire du Gouvernement Général, malgré les objections et les protestations du Gouverneur Général et de son administration. Cet apport de population juive en provenance d'autres territoires, constitua une mesure complètement inattendue, indésirable, et à laquelle nous n'étions nullement préparés, qui mit le Gouvernement Général dans une situation extrêmement difficile.

Le logement de ces masses, leur ravitaillement, les mesures sanitaires qui s'imposaient, par exemple la lutte contre les épidémies, dépassaient de beaucoup les possibilités du territoire. Particulièrement effrayante était l'épidémie de typhus qui sévissait non seulement dans les ghettos, mais aussi dans la population polonaise et parmi les Allemands du Gouvernement Général. Il semblait que cette épidémie allait gagner le Reich et le front de l'Est.

C'est alors que l'invitation de Heydrich parvint au Gouverneur Général. La conférence devait primitivement avoir lieu en novembre 1941, mais elle fut ajournée à plusieurs reprises et elle a dû avoir effectivement lieu en février 1942.

En raison des problèmes particuliers qui se posaient dans le Gouvernement Général, j'avais demandé à Heydrich une entrevue particulière, et il me reçut. A cette occasion, entre autres choses, je lui décrivis tout particulièrement les conséquences catastrophiques de l'introduction arbitraire de Juifs dans le Gouvernement Général. Il me répondit alors que c'était précisément pour cela qu'il avait invité le Gouverneur Général à cette conférence.

Le Reichsführer SS avait reçu, dit-il, l'ordre du Führer de ramasser tous les Juifs d'Europe et de les installer dans le nord-est de l'Europe, en Russie. Je lui demandai si cela signifiait que l'introduction de Juifs dans le Gouvernement Général allait cesser et si les centaines de milliers de Juifs qui y avaient été amenés sans l'autorisation du Gouverneur Général allaient être déplacés.

Heydrich me fit des promesses sur ces deux points. Il ajouta que le Führer avait donné ordre de faire de Theresienstadt, une ville du Protectorat, un lieu réservé dans lequel les Juifs âgés,

Un document qui démontre... la malhonnêteté de R. Wolfe

A la page 26, R. Wolfe reproduit la première page d'un document censé démontrer l'existence des camions à gaz qui auraient été utilisés pour tuer des juifs. Il s'agit du rapport du lieutenant SS August Becker adressé le 16 mai 1942 au lieutenant-colonel SS Walter Rauff (voy. page XXX). En guise d'explication, on lit :

Exemplaire extrait d'une suite de missives traitant des nombreux problèmes posés par les Camions-S, ou véhicules spéciaux utilisés comme chambres à gaz mobiles, ce rapport déclare : « J'ai déguisé le camion en caravane en y peignant... des fenêtres comme celles souvent vues dans les fermes de la région ». Malgré cela, les civils continuèrent à les appeler « camions de la mort ».

Cette traduction est fautive. Voici la teneur réelle du document :

Service postal de l'Armée 32 704

Affaire secrète du Reich

Pour :
SS-Obersturmbannführer Rauff
à Berlin
Prinz-Albrecht-str., 8

La réparation sur les véhicules dans les groupes D et C est terminée. [...] les véhicules de la seconde série (Sauer) s'enlisent complètement en cas de pluie [...]. Ils peuvent uniquement être utilisés par temps sec. La question se pose de savoir si les véhicules peuvent être uniquement utilisés en position fixe à l'endroit de l'exécution [...]. Le lieu de l'exécution, malgré tout, se trouve souvent à 10 -15 km des routes, et alors que ce lieu est déjà difficilement accessible vu son emplacement, il ne l'est plus du tout par temps humide ou pluvieux. Lorsque les condamnés sont

conduits ou transportés à l'endroit de l'exécution, ils présentent immédiatement ce qui va advenir et s'agitent, ce qui devrait être évité aussi souvent que possible. Il n'y a qu'une seule autre possibilité, à savoir, passer les prendre dans des endroits de rassemblement et partir avec eux à l'endroit voulu.

J'ai fait camoufler les véhicules du groupe D en caravanes et, par la même occasion, j'ai fait installer, sur chaque côté, un contrevent sur les petits camions, et deux sur les grands, comme on en voit souvent sur les fermes. Les véhicules étaient devenus si connus que non seulement les autorités, mais aussi la population civile les dénommaient : « camions de la mort » dès qu'un de ces véhicules apparaissait. D'après moi, le secret ne pourra être longtemps gardé, même malgré le déguisement [...].

Dans un premier temps, je m'intéresserai aux « camions à gaz ». L'histoire de ces véhicules de la mort a commencé fin 1943 lorsque, après avoir repris Kharkov, les Soviétiques organisèrent un procès spectacle à quelques Allemands faits prisonniers. Ils étaient accusés d'avoir perpétré des gazages avec des camions spécialement conçus pour. Naturellement, ils « avouèrent ».

En Allemagne, certaines hautes personnalités s'alarmèrent. Parmi elles, le chef du service de la radio au ministère de la Propagande, Hans Fritzche, qui alla s'enquérir auprès de J. Goebbels. A Nuremberg, il déclara :

Je me suis rendu chez Goebbels avec ces communiqués [concernant les gazages homicides dans des camions] pour lui demander ce qu'il en était ; il me répondit qu'il voulait faire examiner la chose et qu'il voulait en discuter avec Himmler et Hitler. Le lendemain, il m'annonça un

démenti, mais ce démenti ne fut pas publié officiellement sous prétexte que l'on désirait établir les faits plus clairement encore au cours d'un procès allemand. Mais le Dr Goebbels me déclara très nettement que les voitures à gaz mentionnées dans le procès de Kharkov étaient le produit de la fantaisie et qu'il n'y avait aucune preuve de leur existence [TMI, XVII, 186].

En affirmant qu'il n'y avait « aucune preuve de leur existence » J. Goebbels disait vrai : au procès de Kharkov, aucune preuve matérielle ou documentaire ne fut apportée : ni un camion, ni un vestige de camion, ni une photo, ni une notice technique, ni un schéma... rien. Les juges se contentèrent d'« aveux ». Pourtant, le 16 décembre 1943, un des accusés avait déclaré que « des documents concernant cette automobile à gaz étaient tombés entre les mains des Russes » [1]. Dès lors, pourquoi n'avaient-ils pas été produits ?

J'ajoute qu'aujourd'hui encore, personne n'a vu ces documents. De même, aucun chercheur n'a été capable de retrouver un camion (même à l'état de vestige) ou une simple trace documentaire (comme une notice technique). A notre connaissance, il n'existe qu'un seul livre entièrement consacré aux « camions à gaz ». Il s'agit de l'ouvrage de Pierre Marais intitulé : *Les camions à gaz en question* (éd. Polémiques, 1994, 326 p.). L'auteur, qui a mené une enquête très approfondie, s'est rendu aux archives de Coblenz. Alors qu'il s'attendait à trouver un volumineux dossier formé d'échanges de correspondances sur la faisabilité de l'opération, de décisions d'ouvertures de crédits, de correspondances de consultations d'entreprises, de réceptions de devis ac-

compagnés de plans, de lettres de commande, de réceptions de factures etc. (le tout pouvant atteindre le millier de pages), il n'a découvert qu'un dossier disparate de... 22 pages. Il écrit :

On dirait un ensemble constitué de pièces prélevées çà et là en vue d'une démonstration. Il faudrait savoir de quel dossier général provient chaque document particulier ; aussi pourrait-on replacer chaque document dans son contexte d'origine afin d'en saisir l'exacte signification [Voy. *Les camions à gaz...*, op. cit., p. 22].

Il semble donc qu'en 1945, les vainqueurs ont voulu apporter la preuve documentaire de l'existence des « camions à gaz ». Mais ils ont dû renoncer, faute de matière.

Ce fait ne saurait surprendre. Dans son ouvrage, P. Marais explique, calcul à l'appui, pourquoi ces « camions à gaz » tels qu'ils ont été décrits par les différents « témoins » et tels qu'il auraient permis d'assassiner 97 000 personnes n'auraient jamais pu fonctionner : l'énorme surpression aurait provoqué l'explosion de la partie réservée au gazage homicide (*Ibid.*, pp. 119-123).

Reste maintenant le document reproduit par R. Wolfe. A terme d'une étude critique très serrée, P. Marais considère « l'authenticité de cette lettre comme douteuse » (*Ibid.*, p. 39). C'est le moins qu'on puisse dire. Pour moi, cette pièce fait partie de tous les faux documents qui ont été produits en 1945 afin d'accabler le vaincu. Il est d'ailleurs à noter que, dans leur ouvrage paru en 1984 sous le titre (pour la version française) *Les chambres à gaz, secret d'État*, E. Kogon, H. Langbein et

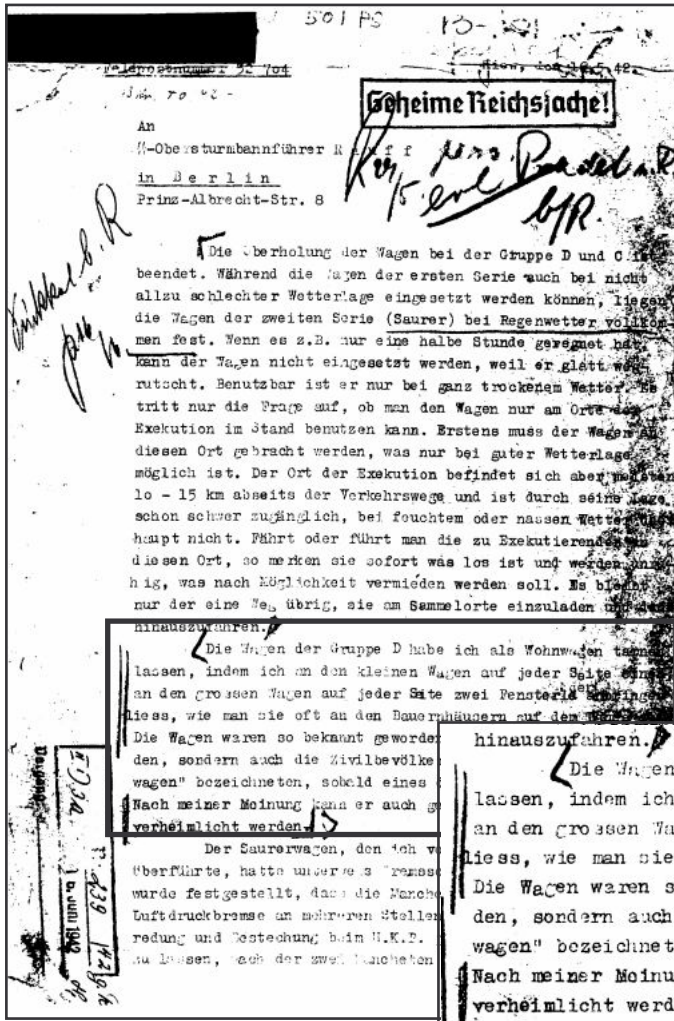
(1) : « Le procureur : Dites ce que vous avez appris sur l'automobile à gaz [...]. Heinisch : Le lieutenant-général de la police von Alvensleben déclara à notre réunion que les documents concernant cette automobile à gaz étaient tombés entre les mains des Russes » (Voy. L. Simon, *Souvenirs de la maison des morts. Le massacre des juifs* [auto-édité, 1945], p. 77).

A. Ruckerl consacrent un important nombre de pages aux « camions à gaz » ; or, s'ils citent quelques pièces, relativement brèves, extraites des archives, il passent sous silence la lettre du 16 mai 1942 qui, pourtant, est la plus riche en informations sur le gazage homicide.

C'est bien la preuve qu'en 1984 (au plus tard), les historiens officiels avaient admis le caractère apocryphe de ce document. Mais cela n'a pas empêché R. Wolfe de le publier comme « preuve » en 1990.

Terminons en revenant sur l'erreur dans la traduction. La lecture du document montre que le verbe

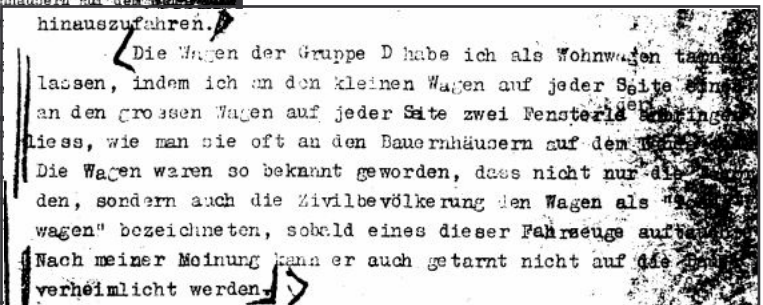
« peindre » (« malen » en allemand) ne figure pas dans l'original. Le verbe utilisé est « anbringen », installer ou fixer. La différence est telle qu'on ne peut croire en une erreur d'attention. De façon évidente, R. Wolfe a *volontairement* remplacé « installer » par « peindre ». Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il a cru que « Fensterläden » signifiait « fenêtres ». Or, comment croire qu'une chambre à gaz homicide ait pu être munie de fenêtre ? Les victimes les auraient brisées. Voilà donc pourquoi R. Wolfe a changé « installer » en « peindre ». Ce simple fait démontre la malhonnêteté foncière de l'auteur... [1]



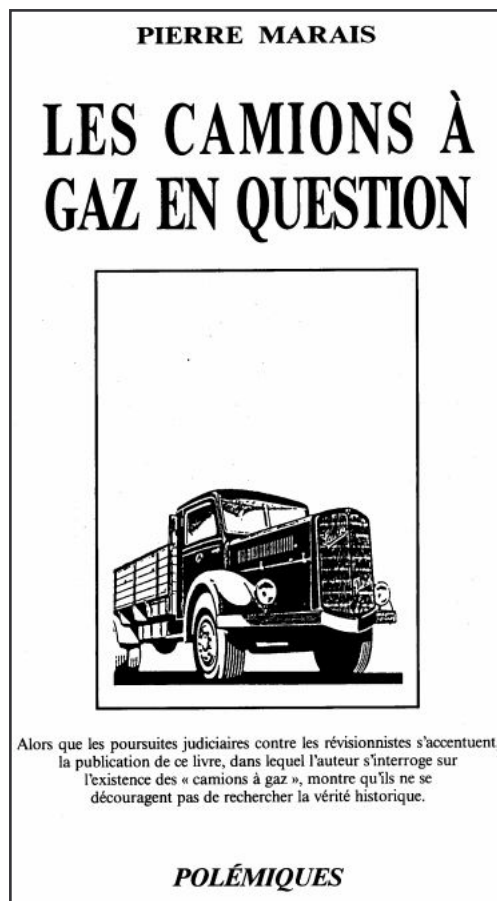
Ci-contre : le « document Becker » du 16 mai 1942 reproduit par R. Wolfe. On a agrandi le passage partiellement — et mal — traduit par l'auteur.

Ci-dessous : le commentaire de R. Wolfe sur cette pièce avec la mauvaise traduction.

One of a series of communications on the many problems with S-Wagons, or special vehicles used as mobile gas chambers, this report states: "I disguised the wagons as house trailers by painting . . . windows like those often seen on farmhouses in the countryside." Nevertheless, civilians still called them "death wagons."



(1) : Non seulement R. Wolfe est malhonnête, mais en plus, ils prend ses lecteurs pour des idiots. En effet, comment croire que les populations civiles auraient été abusées par une simple peinture en trompe-l'œil sur les camions à gaz ? C'est vraiment se moquer du lecteur !



Ci-dessus : le couverture du livre de Pierre Marais.

Ci-contre : l'extrait d'une audience au procès de Kharkov publié en 1945 par L. Simon sous le titre : « L'aveu ».

Notez la dernière affirmation de l'accusé : il déclare avoir entendu qu'au « printemps 1942 », Hitler, Himmler et le chef du SD Kaltenbrunner auraient décidé d'assassiner par gaz. Or, Kaltenbrunner devint chef de SD le... 30 janvier 1943.

PROCES-VERBAL DE L'AUDIENCE DU
16 DÉCEMBRE AU SOIR

Interrogatoire du témoin *Heinisch* (né à Neustadt le 6 novembre 1901, « Obersturmbannführer » — grade qui correspond à celui de major-général —, membre du parti national-socialiste depuis 1923; ancien remplaçant du chef d'état-major de Rudolf Hess, et, jusqu'en 1941, dirigeant politique de ce même état-major, ancien organisateur et chef du régiment SD (Sicherheitsdienst - service de sûreté) du parti national-socialiste, titulaire des médailles de bronze, d'argent et d'or du parti national-socialiste ainsi que de l'insigne d'honneur, comme membre du parti depuis 1923) :

« ... Le Procureur : Dites tout ce que vous savez au sujet des automobiles à gaz.

Heinisch : Les automobiles à gaz sont en fait des voitures cellulaires avec des portes à deux battants qui se ferment hermétiquement. Le gaz du moteur pénètre à l'intérieur par des orifices spéciaux et toutes les personnes qui se trouvent dans la voiture sont asphyxiées.

Le Procureur : Connaissez-vous depuis longtemps l'existence de l'automobile à gaz?

Heinisch : Je connais l'existence de ces voitures depuis la séance du conseil des commissaires de région, séance à laquelle assistait également le lieutenant-général *von Alvensleben*.

Le Procureur : Dites ce que vous avez appris sur l'automobile à gaz au cours de cette séance.

Heinisch : Le lieutenant-général de police *von Alvensleben* déclara à notre réunion que des documents concernant cette automobile à gaz étaient tombés entre les mains des Russes. Il dit que le Führer ordonnait de cesser tout bavardage au sujet des automobiles à gaz; sinon, les auteurs de ces bavardages seraient déferés au tribunal spécial des S.S.

— 76 —

Le Procureur : Avez-vous vu personnellement une auto à gaz?

Heinisch : Oui, j'en ai vu une à Rovno, pas en action, mais à l'arrêt.

Le Procureur : Avez-vous pris part à l'assassinat de personnes au moyen de l'automobile à gaz?

Heinisch : Non, je n'y ai pas pris part.

Le Procureur : Rapportez exactement votre conversation avec *Zoman*.

Heinisch : *Zoman* m'avait raconté dans une conversation que la mort par asphyxie au gaz est sans douleur. Il disait aussi que le genre de mort offert par les automobiles à gaz était plus humanitaire que bien d'autres; en réalité la mort survenait, dans ces engins, non en douze secondes, mais plus lentement et elle était accompagnée de souffrances. *Zoman* me parla encore du camp d'Auschwitz en Allemagne, où l'on assassinait également par le gaz les gens emprisonnés. On disait aux condamnés qu'on les transférait ailleurs, et on expliquait aux travailleurs étrangers qu'on les renvoyait dans leur patrie; préalablement, leur ordonnait-on, il leur fallait prendre un bain. Les condamnés entraient d'abord dans une baraque portant l'inscription « Désinfection », où les hommes se déshabillaient d'un côté, et les femmes et les enfants de l'autre. Ensuite on les dirigeait vers une autre baraque portant l'inscription « Bain ». Pendant les douches, on faisait pénétrer un gaz mortel dans le local de bain par des orifices spéciaux et les gens étaient asphyxiés. On brûlait ensuite leurs cadavres dans des fours spéciaux où l'on peut brûler jusqu'à 200 cadavres à la fois.

Le Procureur : *Zoman* ne vous a-t-il pas dit sur l'ordre de qui on condamnait les gens à périr ainsi par le gaz?

Heinisch : *Zoman* m'a raconté qu'au printemps 1942, il y eut une réunion de Hitler, Himmler et du chef du SD, *Kaltenbrunner*, au cours de laquelle il fut décidé d'employer le gaz pour les exécutions... »

Autre fausse traduction

Un autre exemple de fausse traduction peut être relevé page 25. Au-dessus d'un cliché montrant une boîte de Zyklon, R. Wolfe reproduit le fac-similé d'une facture de la firme Degesh suite à une livraison de Zyklon-B au camp d'Auschwitz. Nous reconnaissons les fameuses factures données par... Kurt Gerstein lorsqu'il s'était constitué prisonnier. En guise d'explication, on lit :

Cette facture de la Deutsche Gesellschaft für Schädlingbekämpfung — DEGESCH (Association allemande pour la lutte contre les insectes) mentionne la livraison de 390 boîtes de gaz cyanhydrique Zyklon B à utiliser au camp de concentration d'Auschwitz pour « la désinfection et l'extermination ». Développé et utilisé à l'origine comme un insecticide et un pesticide odoriférant, le gaz cyanhydrique Zyklon B sans odeur a été employé pour les exécutions dans les chambres à gaz à Auschwitz et probablement à Majdanek [...].

L'expression « la désinfection et l'extermination » est écrite entre guillemets, ce qui laisse croire qu'elle se trouve effectivement dans le document reproduit. Or, l'expression utilisée dans le texte de la facture est : « Entwesung und Seuchenabwehr », ce qui signifie : « désinfection et prévention des épidémies ». R. Wolfe a donc tout simplement assimilé la protection des détenus d'Auschwitz (la prévention des épidémies) à leur « extermination ». Quel cynisme !

Loin, donc, de « démontrer » l'Holocauste, le document reproduit prouve que les Allemands se souciaient de l'hygiène à Auschwitz.

Un rapport apocryphe

Une autre « preuve » frelatée se trouve page 30. R. Wolfe reproduit la première et la quinzième page d'un rapport d'activité des *Einsatzgruppen*. Celui-ci, daté du 7 octobre 1943, mentionne l'exécution de... 33 771 Juifs à Babi Yar (Ukraine).

- ▶ La facture reproduite par R. Wolfe.
- ▼ Agrandissement de la partie intéressante.
- ▼▼ Commentaires de R. Wolfe. On voit nettement qu'il a changé « prévention des épidémies » et « extermination ».

Wir sandten am 31. Mai ab Dessau mit einem Wehrmachtfrachtbrief des Heeres-Standortverwaltung Dessau an das Konzentrationslager Auschwitz, Abteilung Entwesung und Seuchenabwehr, Station: A u s c h w i t z

This invoice of the *Deutsche Gesellschaft für Schädlingbekämpfung — DEGESCH — (German Association for Pest Control)* records the shipment of 390 canisters of Zyklon B cyanide gas to be used for "disinfection and extermination" at the Auschwitz concentration camp. Originally developed and

DEGESCH neue Anschrift: DEGESCH Friedberg/Hessen
 DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR SCHÄDLINGSBEKÄMPFUNG M.B.H. Kaiserstr. 78, Postfach 68
FRANKFURT/M.
 WEISSRAUENSTE. 9 / FEINSPRECHER. ORTSRUF 20121 / FEINRUF. 20546 / NACHTRUF. 24141 / DRAHTWORT. DEGESCH
 POSTANSCHRIFT: DEGESCH FRANKFURT/MAIN, SCHNEEBACH 248 POSTSCHECKE NR. FRANKFURT/M. TRÖBENHAAR, AHB CODE

Herrn Obersturmführer Kurt Gerstein
 (1) Berlin
 Leipzigerstrasse 31/32

RECHNUNG
 Ko.
 Frankfurt a. M., den 31. Mai 1944

D.G.S.
 Wir sandten am 31. Mai ab Dessau mit einem Wehrmachtfrachtbrief des Heeres-Standortverwaltung Dessau an das Konzentrationslager Auschwitz, Abteilung Entwesung und Seuchenabwehr.
 Station: A u s c h w i t z
 als Frachtgut folgende Sendung:
 ZYKLON B Blausäure
 ohne Reizstoff

35/47 - 13 Kisten, enthaltend je 30 = 390 Büchsen à 500 g = 195,- kg OW 5.-- 975.--

Brutto: 832,00 kg
 Tara: 276,25 "
 Netto: 525,75 "

Die Etiketten tragen den Vermerk:
 " Vorsicht, ohne Warnstoff "

49374

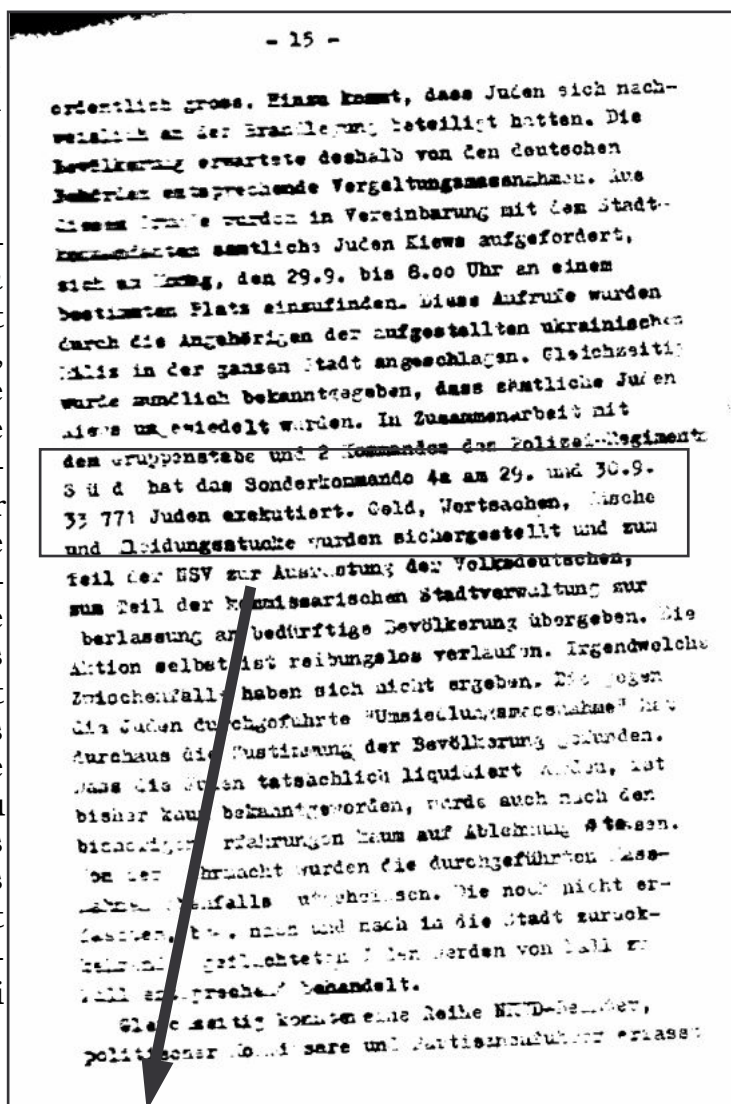
En guise d'explication, l'auteur de la brochure écrit :

Un exemplaire tiré d'une suite de 250 rapports périodiques sur l'activité des *Einsatzgruppen* (unités de commandos mobiles de la SS et de la Police) en Russie occupée par l'Allemagne et dans l'Est européen de juin 1941 à mai 1943. La plupart de ces rapports incluent des estimations qui montrent combien de centaines de milliers de Juifs ont été exécutés. Ce document [reproduit en fac-similé] mentionne la fusillade en masse, les 29 et 30 septembre 1941, de 33 771 Juifs exactement à Babi Yar, un ravin non loin de la ville de Kiev en Ukraine.

Depuis plusieurs années, les *Einsatzgruppen* sont décrites comme ayant été des unités mobiles qui, un peu partout dans l'Est, se seraient déplacées à grande vitesse, semant la destruction et la mort des Juifs sur leur passage. Cette thèse n'est pas innocente. Elle permet de sauvegarder le mythe des six millions de Juifs massacrés. Immédiatement après la guerre, en effet, les vainqueurs ont prétendu que l'Holocauste avait eu lieu principalement dans les chambres à gaz des camps d'extermination. On parlait de 4 millions de morts à Auschwitz, d'un million et demi de morts à Majdanek... [1]

Ces estimations permettaient d'arriver sans problème au nombre sacré de 6 millions.

Avec le temps, cependant, il fallut réviser ces chiffres extravagants à la baisse. Aujourd'hui, on parle d'un million de morts à Auschwitz (certains, comme Jean-Claude Pressac, avancent des chiffres encore inférieurs comme 600 000) et de



dem Gruppenstabe und 2 Kommandos des Polizeiregiments 3 u d hat das Sonderkommando 4a am 29. und 30.9. 33 771 Juden exekutiert. Geld, Wertsachen, Ringe und Kleidungsstücke wurden sichergestellt und zum Teil der NSV zur Ausstattung der Volksdeutschen, zum Teil der Kommissarischen Stadtverwaltung zur Verlassung an bedürftige Bevölkerung übergeben.

(1) : Voy. Carlos Porter et Vincent Reynouard, *Délire à Nuremberg. Les accusations grotesques portées contre les vaincus* (Éd. du VHO, 1997), p. 22.

50 000 à Majdanek (*Ibid.*, p. 26). Par conséquent, il n'est plus possible, avec les « camps d'extermination » d'arriver à un total de 6 millions. C'est pourquoi les exterminationnistes ont recours aux fantomatiques *Einsatzgruppen* qui, d'après Raul Hilberg, auraient fusillé « à ciel ouvert » pas moins de 1 300 000 Juifs (*Id.*). Le nombre des victimes juives de l'Holocauste obéit donc à la loi des vases communicants : lorsqu'il baisse dans les camps, il augmente chez les *Einsatzgruppen* pour garder un niveau constant !

La thèse des fusillades à ciel ouvert est apparue le 3 janvier 1946 à Nuremberg, lorsque l'ancien commandant de l'*Einsatzgruppe D*, Otto Ohlendorf, comparut comme témoin de l'Accusation. Il prétendit qu'une des principales missions des *Einsatzgruppen* avait été la liquidation des juifs à l'arrière du front russe. Mais les instructions avaient été données oralement, si bien qu'il n'en subsistait aucune trace [1]. Le témoin ajouta que ces instructions avaient été connues des commandants des armées régulières (*Ibid.*, p. 324) et que dans sa région, la

11^{ème} armée leur avait demandé d'entreprendre la liquidation « dans un rayon de 200 km autour du Quartier Général du commandant en chef » (*Ibid.*, p. 325). Il prétendit enfin qu'en un an d'activité (juin 1941-juin 1942), son groupe avait assassiné 90 000 personnes, toutes ayant été fusillées puis enterrées dans des fossés ou dans des excavations naturelles [2].

Or, il faut savoir qu'à partir d'octobre 1941, le commandant de la 11^{ème} armée avait été le général (puis maréchal) Erich von Manstein. Celui-ci témoigna à Nuremberg les 9 et 10 août 1946. Bien qu'il n'ait pas remis en cause l'histoire des meurtres de masse, il déclara avoir tout ignoré du massacre de 90 000 juifs par l'*Einsatzgruppe D*. Même en Crimée, où il était resté plusieurs semaines, il n'avait jamais entendu parler du meurtre de plusieurs centaines de personnes [3]. Le témoin précisa qu'en une occasion, il avait eu vent d'une rumeur selon laquelle des Waffen SS auraient massacré des Juifs ; mais les recherches entreprises pour vérifier le fait avaient été vaines, si bien qu'il avait considéré l'incident comme clos. Par la suite, d'ailleurs, il n'avait jamais plus en-

(1) : « COLONEL AMEN. — Dans quel domaine, le cas échéant, les tâches officielles des *Einsatzgruppen* concernaient-elles les juifs et les commissaires communistes ? TÉMOIN OHLENDORF. — Sur la question des juifs et des communistes, les *Einsatzgruppen* et les chefs des *Einsatzkommandos* recevaient des instructions verbales avant leur mission [...]. Dans les zones d'opérations des *Einsatzgruppen*, en territoire russe, les juifs et les commissaires politiques soviétiques devaient être liquidés » [TMI, IV, 322-3].

(2) : « COLONEL AMEN. — Savez-vous combien de personnes furent liquidées par l'*Einsatzgruppe D* sous votre direction . TÉMOIN OHLENDORF. — Dans l'année qui s'étend de juin 1941 à juin 1942, les *Einsatzkommandos* ont rendu compte de la liquidation d'environ 90 000 personnes. COLONEL AMEN. — Ce chiffre comprend-il les hommes, les femmes et les enfants ? TÉMOIN OHLENDORF. — Oui. [...] les juifs étaient rassemblés en un certain endroit ; ils étaient ensuite menés au lieu d'exécution qui était en général un fossé de défense anti-chars ou une excavation naturelle. Les exécutions étaient faites à la manière militaire, par des pelotons avec un commandement approprié [...] COLONEL AMEN. — Et une fois qu'ils étaient fusillés, que faisait-on de leurs corps ? TÉMOIN OHLENDORF. — Ils étaient enterrés dans le fossé anti-chars ou dans l'excavation. » (TMI, IV, 325-7).

(3) : « Dr LATERNSENER. — Mais ne deviez-vous pas apprendre quelque chose du fait qu'en Crimée, par exemple, plusieurs centaines de Juifs ont été tués ? TÉMOIN VON MANSTEIN. — Non [...] » (TMI, XX, 660).

tendu parler de massacres [1]. Quant à l'ordre de liquider les juifs dans un rayon de 200 km, il le qualifia d'« absolument stupide » et affirma ne jamais l'avoir donné [2]. Le maréchal von Manstein démentit également qu'Ohlendorf ait pu le rencontrer, comme il le prétendait, pendant la marche de l'armée [3].

Ces réponses éveillaient déjà le doute quant à la sincérité d'O. Ohlendorf lorsqu'il débitait ses fantastiques histoires de massacres à l'Est. Notons d'ailleurs que le témoin prétendait avoir également utilisé des... camions à gaz (TMI, IV, pp. 329...).

La vérité commença à poindre dans les mois qui suivirent, lorsque le général von Manstein fut, à son tour, traduit en justice. Son avocat, Reginald Paget, mena une enquête sur ces mystérieux *Einsatzgruppen*. Il parvint à démontrer qu'il n'y avait ja-



Otto Ohlendorf

mais eu plus de 3 000 hommes et femmes dans ces groupes d'intervention tout le long de l'immense front russe, y compris le personnel d'administration, les secrétaires, télétypistes, radios, interprètes et chauffeurs de camions et que ces groupes n'étaient pas organisés pour exterminer la population juive de la Russie occupée [4].

De plus, nous avons vu que d'après O. Ohlendorf, les dizaines de milliers de (prétendues) victimes auraient été enterrées dans des fosses qui « étaient comblées par les commandos afin d'effacer la trace de l'exécution et nivelées ensuite par des travailleurs forcés pris dans la population » (TMI, IV, 329). Par conséquent, de très nombreux charniers auraient dû être ouverts par les Soviétiques à partir de 1944. Or, comme

(1) : « TÉMOIN VON MANSTEIN. — Je n'ai reçu aucune nouvelle relative à des exécutions de juifs. Je n'ai entendu parler que de bruits. Dr LATERNSEER. — De quoi s'agissait-il à ce propos ? TÉMOIN VON MANSTEIN. — Lorsque j'ai pris mon commandement de l'armée [...], j'ai appris que les SS — sans que rien ne soit précisé — auraient soi-disant fusillé quelques juifs, cela antérieurement à mon arrivée, et je crois, en Bessarabie. Il s'agissait-là d'un bruit au sujet d'un cas isolé. Comme je devais partir le lendemain de bonne heure, j'ai donné l'ordre à mon officier d'ordonnance de faire savoir au chef des SS que là où j'exerçais le Commandement en chef, je ne tolérerais pas de semblables "cochonneries". Comme il ne s'agissait que d'un bruit, et que l'ordre que j'avais donné de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette affaire n'avait donné aucun résultat, j'ai considéré l'incident comme clos. J'ai été alors engagé dans de très durs combats et n'ai, dès lors, plus jamais entendu parlé de meurtres de juifs » (TMI, XX, 661).

(2) : « TÉMOIN VON MANSTEIN. — [...] un tel ordre eut été absolument stupide. [...] 200 kilomètres, c'eût été déjà au-delà du théâtre des opérations, là où nous n'avions aucun ordre à donner » (TMI, XX, 662).

(3) : « Dr LATERNSEER. — Le témoin Ohlendorf a déposé qu'il avait conversé avec vous et pendant la marche en avant. TÉMOIN VON MANSTEIN. — Il ne peut m'avoir parlé à cette occasion, car un Commandant en chef n'accompagne pas ses troupes en marche. [...] c'est en avion que je me déplace, ou en auto avec mon officier d'ordonnance et alors mon chef n'est pas avec moi [...]. Il est en conséquence absolument impossible qu'Ohlendorf ait conversé avec moi pendant la marche » (TMI, XX, 660).

(4) : Voy. les *Annales d'Histoire Révisionniste*, n° 8, pp. 134-135.

l'a fait remarquer Robert Faurisson, « plus il se découvre de charniers en [ex-]Union soviétique et plus on s'aperçoit que des massacres mis sur le compte des Allemands étaient, comme à Katyn (mais pas seulement à Katyn), en fait imputables au NKVD » (A.H.R., n° 8, p. 135). De son côté, G. Rudolf écrit avec bon sens :

Si on avait découvert [des charniers allemands], les communistes staliniens, qui étaient connus pour leur appareil efficace de propagande, leur auraient fait une large publicité en présence de commissions d'enquête internationales. Ils auraient ainsi rattrapé leur impair de Katyn et rendu la pareille aux Allemands qui, précisément à cette époque, révélaient avec l'aide de commissions d'enquête internationales le massacre commis par les Soviétiques sur des officiers polonais. Mais non, la pacifique Union soviétique n'a pour sa part jamais pensé à quelque chose d'aussi [simple]. Même aujourd'hui, alors qu'après 50 ou 60 ans on découvre des centaines de milliers de victimes de Staline, il n'y a toujours aucune trace des charniers [...] allemands [1].

Enfin, soulignons que les rapports d'activité des *Einsatzgruppen* sont bourrés d'erreurs et d'invéraisemblances qui les rendent très suspects. Un d'entre eux, par exemple, mentionne un massacre de 10 000 Juifs à Simferopol. Or, après

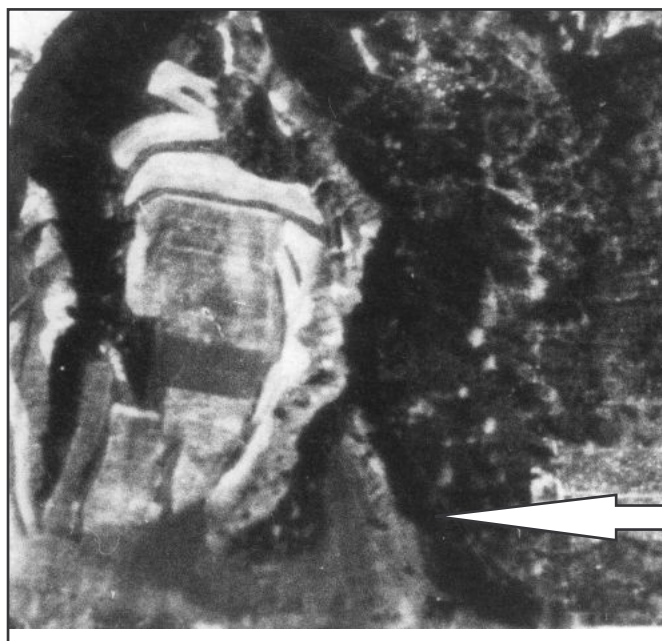
enquête, R. Paget établit, sans être contredit, que le nombre de victimes se situait aux environs de... 300 et qu'il ne s'agissait « probablement » pas que de Juifs, mais d'un « ensemble varié de gens suspects d'activité de résistance ».

Plus grave, ces rapports parlent de Katyn comme d'un... crime allemand [2]. De façon évidente, ces documents ont été falsifiés.

Quant au (prétendu) massacre de Babi Yar, rappelons qu'en 1992, l'expert canadien en photographies aériennes, John C. Ball, analysa deux clichés aériens du ravin pris le 26 septembre 1943. Ses conclusions sont sans appel :

Les photographies aériennes de Kiev montrant le ravin de Babi Yar et le cimetière juif attenant prises en 1943 révèlent que ni le sol ni la végétation ne sont remués comme on aurait pu s'y attendre si du matériel et de l'essence avaient été apportés une semaine auparavant aux centaines de travailleurs qui auraient eu à creuser le sol et à enterrer les milliers de corps en un mois [3].

Dès lors, on ne saurait considérer le rapport reproduit par R. Wolfe comme « preuve » de l'Holocauste.



Babi Yar le 26 septembre 1943.

La flèche blanche montre l'endroit où des dizaines de milliers de juifs (33 000 environ selon le rapport cité par R. Wolf, 100 000 selon les Soviétiques à Nuremberg [TMI, VII, 462 et 567) auraient été massacrés.

On ne distingue aucun signe suspect (trace d'activité, terre retournée, végétation abîmée...)

(1) : Voy. G. Rudolf, *Combien de juifs*

ont effectivement disparu (éd. VHO, 1997), p. 46.

(2) : Voy. NMT, IX, pp. 97-117, Procès de Otto Ohlendorf, « séries vertes ».

Photographie falsifiée, explications puériles

Incapable de présenter un document allemand relatif aux chambres à gaz homicides, R. Wolf en est réduit à produire deux clichés aériens d'Auschwitz pris le 26 juin et le 25 août 1944 par des avions de reconnaissance alliés (p. 33). Sur l'un, l'habitué distinguera le camp des femmes de Birkenau ; sur l'autre, il reconnaîtra le complexe formé par les trois principaux camps : Auschwitz-I, Auschwitz-II (Birkenau) et Auschwitz-III (Monowitz). Ces clichés ont toutefois été pris de trop haut pour que le néophyte puisse distinguer nettement quoi que ce soit.

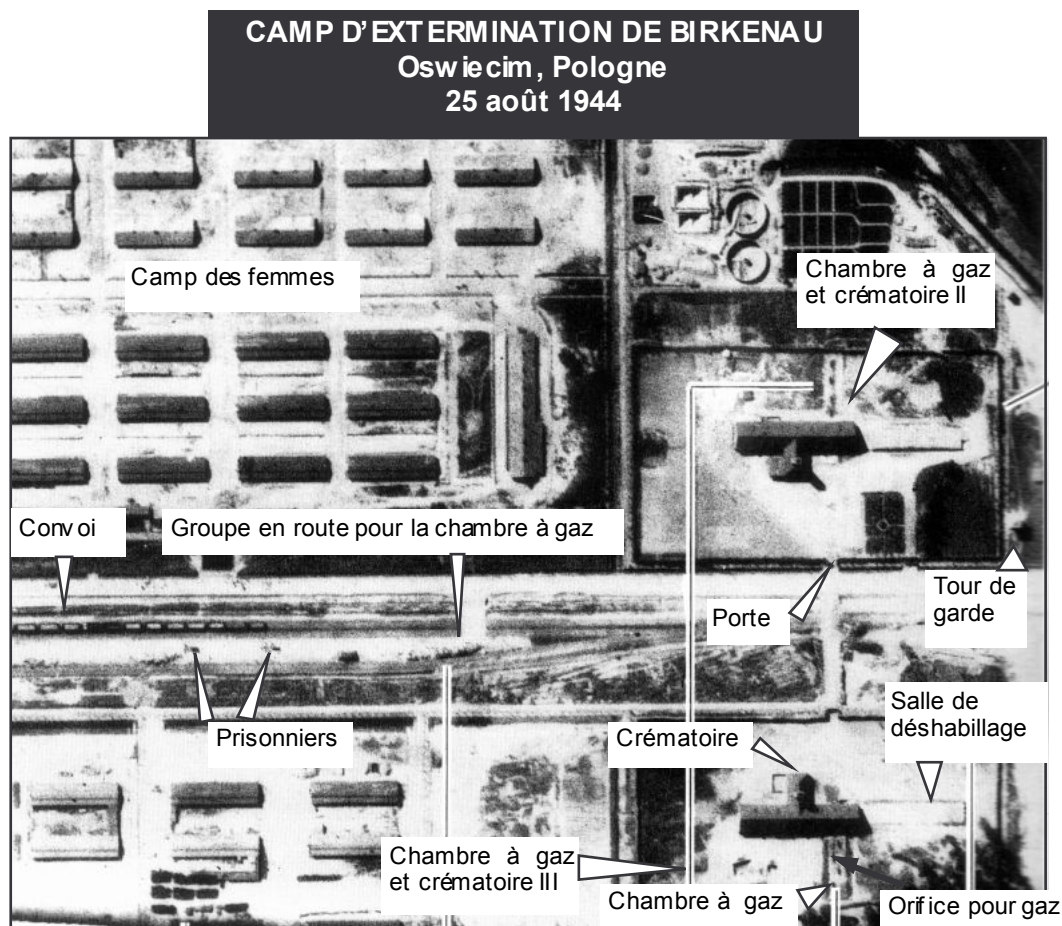
Cependant, à côté de ces deux documents, l'auteur reproduit un agrandissement de la photographie

du 25 août 1944, qui a été pris alors qu'un convoi de déportés arrivait. Ce document a été analysé puis annoté en 1978 par deux analystes de clichés aériens, membres de la CIA (Dino Brugioni et Robert C. Poirier). Ces deux spécialistes mentionnent notamment les chambres à gaz des crématoires II et III avec leurs « orifices [destinés à introduire le] Zyklon B » ainsi qu'un « groupe [de déportés] en route pour la chambre à gaz ».

Conscient que même le lecteur le moins averti se demandera pourquoi il a fallu attendre 1979 pour ces clichés accusateurs soient publiés, R. Wolfe écrit :

Ni les équipages alliés, ni les analystes des photographies ne disposaient de l'équipement, du temps ou des ordres pour analy-

Cliché aérien d'Auschwitz-II publié par R. Wolfe. Les explications ont été traduites en français.



2 Il est inepte de prétendre que, pendant la guerre, les clichés d'Auschwitz II (dit : Auschwitz-Birkenau) n'ont pas été analysés. Lorsque les avions alliés ont effectué les premières reconnaissances au-dessus d'Auschwitz et ont pris des photographies, les Alliés ne savaient pas ce qu'ils allaient découvrir. C'est justement l'analyse des clichés qui leur a permis de savoir où se situaient les usines et où se situaient les baraquements des déportés.

3 Il est également inepte de prétendre que les analystes des clichés aériens ont besoin des rapports d'après-guerre et des documents allemands pour savoir « où et quoi regarder ». Si tel était le cas, leur travail n'aurait aucun sens — cela reviendrait à exiger la réponse à un problème avant de le résoudre.

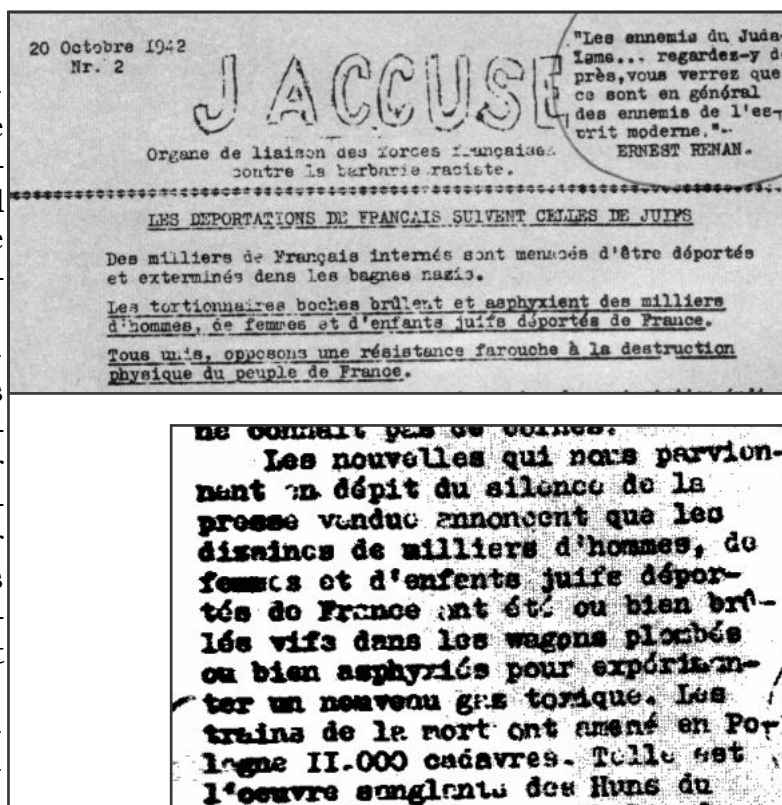
Allons plus loin. Admettons avec R. Wolfe que les analystes n'auraient jamais eu l'idée, s'il n'avaient été guidés, de regarder le camp d'Auschwitz-II.

R. Wolfe « oublie » cependant que, d'après les historiens exterminationnistes, depuis janvier 1944, les services américains savaient tout sur les (prétendus) meurtres à Auschwitz. André Kaspi, par exemple, écrit qu'en « janvier 1944, l'OSS dispose d'un rapport très complet sur Aus-

chwitz, avec des chiffres précis, une description des méthodes de sélection et de gazage » [1]. J'ajoute que dès le 8 décembre 1942, un rapport d'une vingtaine de pages remis par des juifs à la Maison Blanche mentionnait « Ozwiencim, près de Cracovie » comme un centre de l'extermination des juifs [2]. Par conséquent, R. Wolfe ment lorsqu'il prétend que, pendant la guerre, on aurait ignoré « où et quoi regarder ». Au contraire : depuis la fin 1942, les rapports existaient bel et bien.

Pourquoi R. Wolfe cache-t-il ces documents ? La raison est simple.

Ci-dessous : Haut et fragment de la première page du deuxième numéro (octobre 1942) de l'organe clandestin *J'accuse*. Le mythe des gazages homicide se met lentement en place.



(1) : Voy. *L'Allemagne de Hitler*, ouvrage collectif (éd. du Seuil, 1991), p. 280.

(2) : Ce rapport prétendait notamment : « Le massacre par trains entiers d'enfants et d'adultes juifs dans des grands crématoriums à Ozwiencim près de Cracovie est confirmé par des témoignages parvenus récemment à Jérusalem » (voy. *Les véritables falsificateurs de l'Histoire. Analyse d'un article mensonger paru dans le mensuel Historia* [éd. du VHO, 2001], p. 3).

Lorsqu'on connaît leur existence, on s'aperçoit que les faits s'enchaînent ainsi :

- 1942-1944 : la rumeur monte selon laquelle à Auschwitz, les Allemands exterminent les juifs en les gazant ;

- 1944 : les avions de reconnaissance alliés prennent de très nombreux clichés d'Auschwitz I, II et III ;

- 1945-1979 : les clichés aériens dorment dans les archives. En particulier, ils ne sont utilisés ni au grand procès de Nuremberg, ni à tous les autres (voy. page ci-contre).

La conclusion s'impose d'elle-même : si les clichés pris en 1944 n'ont jamais été utilisés lors des procès d'après-guerre, c'est que leur analyse avait infirmé les rumeurs qui circulaient depuis 1942, donc qu'ils ne pouvaient être utilisés comme « preuves ».

Voilà pourquoi il a fallu attendre la fin des années 70 et la poussée des révisionnistes, pour que, mises au pied du mur, les autorités consentent enfin à les montrer [1].

Mais, pour pouvoir trouver une preuve là l'on avait rien vu trente-cinq ans plus tôt, les exterminationnistes n'ont pas reculé devant la falsification et la tromperie.

La falsification tout d'abord : d'après l'histoire officielle mise en place dès 1944, les (prétendues) chambres à gaz homicides crématoires II et III étaient munies d'un ou plusieurs orifices au plafond (le nombre varie selon les « témoins »). C'est par là que les Allemands auraient jeté les cristaux de Zyklon B [2].

Sur le cliché du 25 août 1944 publié en 1979, quatre taches apparaissent sur chacune des (prétendues) chambres à gaz homicides. E. Kogon, H. Langbein et A. Rückerl y voient une « confirmation » de l'existence de « quatre colonnes sur le toit plat de la chambre à gaz du crématorium II » [3].

En 1992, toutefois, un Canadien expert en analyse de clichés aériens, John C. Ball, a démontré que ces taches avaient été ajoutées sur les négatifs originaux par les agents de la CIA. J. Ball se fonde sur le fait qu'il ne s'agit ni d'ombres (« car elles vont dans une direction différente des autres ombres ») ni de cheminées (car « si on utilise un appareil stéréographique grossissant, elles n'ont pas de hauteur mesurable »).

Suite p. 46 ● ● ●

(1) : « Il a fallu attendre 1979 pour que les Américains publient un ensemble de photos aériennes d'Auschwitz, dont, dès 1976, Arthur Robert Butz, auteur révisionniste, affirmait qu'elle ne pouvaient pas ne pas exister » (Voy. W. Stäglich, *Le mythe d'Auschwitz*, op. cit., p. 495, point 10).

(2) : Voy., par exemple, E. Kogon, H. Langbein et A. Rückerl, *Les chambres à gaz, secret d'État*, op. cit., pp. 203-209. Il est intéressant de noter que les auteurs invoquent quatre « témoins » qui confirment l'existence d'orifices dans le plafond ; mais tous ne sont pas d'accord sur leur nombre. R. Höss mentionne une ouverture (« [ils] jetaient immédiatement, par une ouverture donnant dans un conduit d'aération, un boîte de gaz » ; p. 204), Sigsmund Bendel deux (« Au milieu de ces chambres, descendant du plafond, deux tuyaux grillagés à soupape extérieure servaient à l'émission des gaz » ; p. 206), Alfred Wetzler trois (« Trois ouvertures, qu'on peut fermer hermétiquement de l'extérieur, ont été pratiquées dans le toit bas » ; p. 207), Henryk Tauber quatre (« Au-dessus de la chambre à gaz s'élevaient les petits puits des quatre ouvertures par lesquelles le gaz était jeté dans la chambre » ; p. 208).

(3) : « Une autre confirmation concernant les colonnes résulte des photographies aériennes. La photo n° 4 du camp prise le 25 août 1944 par l'aviation américaine permet en effet de distinguer quatre colonnes sur le toit plat de la chambre à gaz du crématorium II » (*Ibid.*, p. 209).

A NUREMBERG, L'ACCUSATION N'A PAS MONTRÉ UNE SEULE PHOTOGRAPHIE D'UNE CHAMBRE A GAZ D'AUSCHWITZ

ELLE S'EST CONTENTÉE D'UN FILM MENSONGER SUR LES CAMPS

Ci-dessous : le résumé du document PS-2430, produit comme « preuve » par les Américains à Nuremberg afin d'illustrer ce qu'avaient été les camps de concentration (voy. *TMI*, XXX, pp. 357-472). Il se compose d'un film (projeté lors de l'audience du 29 novembre 1945) et de nombreuses photographies.

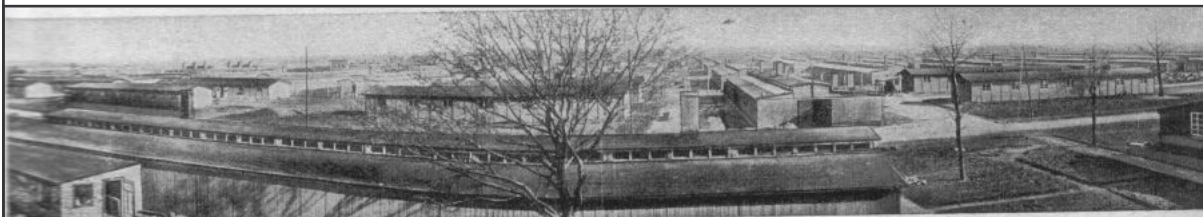
A sein des 17 volumes de documents, c'est **le seul** dossier qui contient quelques clichés du camp d'Auschwitz.

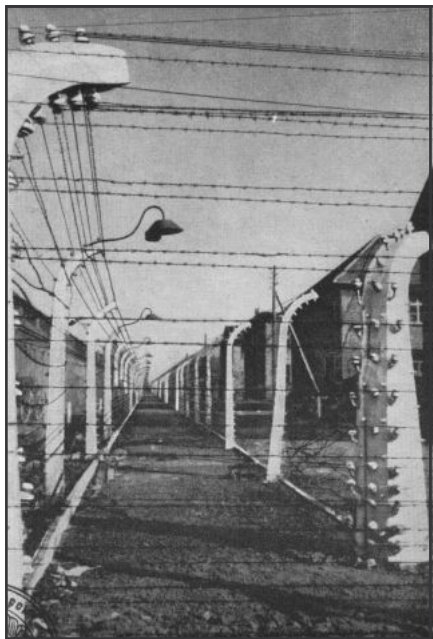
DOCUMENT PS-2430.

« CAMPS DE CONCENTRATION ET CAMPS DE PRISONNIERS DE GUERRE NAZIS ». CERTIFICATS D'ORIGINE ET EXPLICATIONS D'UN FILM, FAIT PAR L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS, APRÈS LA LIBÉRATION DES CAMPS. Y SONT JOINTES DES PHOTOGRAPHIES PROVENANT DES DOCUMENTS URSS-30, 307, 388, 389, 391, F-321 (COTES D'AUDIENCE RF-331 ET RF-333), RF-426, REPRÉSENTANT DES SCÈNES TYPIQUES DES CAMPS DE CONCENTRATION. (COTE D'AUDIENCE USA-70.)

Les Américains n'ayant pas libéré Auschwitz, le film ne montrait pas ce camp.

Ci-dessous et page suivante : les trois uniques clichés extraits du document PS-2430 (et de tous les documents publiés après le procès de Nuremberg) qui montrent des bâtiments à Auschwitz. Pas un seul ne montre ne serait-ce qu'un crématoire. Ajoutons que les Américains n'ont pas inclus dans ce document un seul cliché aérien pris au-dessus d'Auschwitz.





UN FILM TRUFFÉ DE MENSONGES ET QUI SERVIRA DE FONDAMENT À LA PROPAGANDE D'APRÈS-GUERRE

Les scènes sélectionnées dans le film montraient Bergen-Belsen, Dachau, Buchenwald, Mauthausen, Nordhausen ainsi que quelques sous-camps : Ohrdruf, Leipzig, Pegnig, Arnstadt, Hannover. Ajoutons à cela Breendonck (le Drancy belge) et l'asile d'Hadamar.

On y relève un myriade de mensonges qui fondent la propagande encore actuelle. En voici quelques exemples :

Mensonges sur la capture du commandant de Bergen-Belsen et de son équipe

Pour Bergen-Belsen (ou des milliers de cadavres non enterrés furent découverts), le commentateur prétendait que les conditions de vie (dans les derniers mois) étaient le résultat d'une politique *délibérée* des autorités. Une prisonnière interrogée prétendit par exemple que s'il n'y avait plus de médicaments dans le camp pour combattre l'épidémie de typhus, c'est parce que les SS avaient tout gardé [1]. On « oubliait » de dire qu'en 1945, dans le Reich, il y avait pénurie

générale de médicament car les bombardements avaient détruit les usines pharmaceutiques [2].

Mais il y avait plus grave. A supposer, en effet, que l'administration du camp ait délibérément laissé mourir les détenus, on pouvait alors se demander pourquoi le commandant et ses subordonnés n'avaient pas fui devant les armées alliées, afin de tenter d'échapper au châtime. Soucieux de répondre par avance à cette interrogation, le commentateur affirmait : « *L'avance alliée fut d'une rapidité telle que les gardes furent pris avant qu'ils n'aient eu le temps de s'envoler* » (Such was the speed of the Allied advance that the guards were taken before they had time to flee).

En affirmant cela, il mentait effrontément.

La vérité sur la libération de Bergen-Belsen

Le 12 avril 1945, le commandement allemand à Bergen informa les armées britannique qu'elles arrivaient près d'un camp où une effroyable épidémie de typhus sévissait.

(1) : « *Aucun médicament n'était disponible parce que les SS avaient tout pris* ».

(2) : « *Lorsque je l'inquiétais de limiter cette épidémie [de typhus à Dachau], le commandant me répondit qu'il n'y avait plus de médicaments, les usines où on les fabriquait ayant été bombardées* » (témoignage de K. von Eberstein à Nuremberg ; voy. TMI, XX, 333).

Une trêve locale fut donc conclue ; elle prévoyait non seulement l'arrêt des combats dans la zone, mais aussi le départ des troupes qui gardaient le camp (avec leurs armes) avant le 13 avril midi. Seuls les SS qui administraient le camp étaient autorisés à rester (avec la promesse qu'ils ne seraient pas faits prisonniers et qu'il pourraient partir une fois les Anglais sur place). Que fit le commandant du camp (J. Kramer) ? Profitait-il de l'aubaine pour fuir malgré la promesse anglaise ? Non, il ordonna à son équipe de rester et d'attendre l'arrivée de l'ennemi [1]. Lorsque celui-ci arriva, le 15, J. Kramer ouvrit les portes et le conduisit à travers le camp [2].

C'est bien la preuve que sa conscience ne lui reprochait rien. Plus tard, d'ailleurs, lorsque la propagande eut fait de « Belsen » un synonyme de l'enfer sur Terre, l'ancien commandant du camp « ne se sentit nullement honteux » (*was unshamed*). Pourquoi ? Lors de son procès, son avocat répondit :

Kramer dira qu'il s'est senti nullement honteux parce qu'il a exécuté les ordres comme un Allemand et qu'il a fait tout ce qu'il pouvait vu les circonstances [3].



Kramer lors de son arrestation (illégale). Notez la mise en scène et notamment le soldat à l'arrière qui le tient en joue afin de suggérer l'idée que J. Kramer était un individu très dangereux...

Ajoutons que les Anglais décidèrent d'annoncer avec un haut-parleur que le camp était libéré. J. Kramer tenta en vain de les en dissuader, assurant que le camp était calme mais que tout changerait en cas d'annonce de libération [4]. Le message fut alors donné et ce qui devait arriver arriva :

En premier lieu, les prisonniers détruisirent tout ; ils détruisirent les lits qui restaient, ils incendièrent et commencèrent à piller. Plusieurs entrepôts furent pillés. Des tanks durent garder les entrepôts de nourriture et le jour suivant, des troupes nombreuses durent utiliser leurs armes à feu et plusieurs hommes furent retrouvés morts le matin suivant. Deux heures après que la voiture munie d'un haut-parleur eut été à travers le camp, le camp était dans une condition indescriptible [*Ibid.*, pp. 170-1].

Ce fait est à retenir lorsqu'on nous présente des clichés montrant le désordre régnant à Bergen-Belsen.

Quoi qu'il en soit, ces précisions démontrent qu'en 1945, J. Kramer était en paix avec sa conscience et qu'à aucun moment, il n'a songé à fuir. Afin de cacher ce fait qui ne cadrait pas avec

la propagande alliée, l'Accusation à Nuremberg en fut réduite à mentir effrontément [5].

● ● ● suite p. XXX

(1) : Pour tous ces faits, voy. *War Crimes Trials*, vol. II : « The Belsen Trial » (William Hodge & Cie, Ltd, Londres, Edinburgh, Glasgow), p. xxiii et 170 (déposition de J. Kramer).

(2) : Voy. Derrick Sington, *Belsen uncovered* (Duckworth, Londres, 1946), p. 14. D. Sington fut le premier Anglais à pénétrer dans Bergen-Belsen ; il explique que J. Kramer monta sur le bord de la jeep afin de guider le véhicule dans le camp.

(3) : « *Kramer will say he was unshamed because he has carried out his orders as a German and that he had done all he could under the circumstances* » (voy. « The Belsen Trial », *op. cit.*, p. 152).

(4) : J. Kramer : « [...] je lui ai dit que les prisonniers étaient calmes pour le moment, mais je craignais que s'il allait dans le camp avec sa voiture et qu'il y lançait un message, cela pourrait créer des troubles » (*Ibid.*, p. 170).

(5) : Non seulement elle mentit, mais elle ne tint pas parole. J. Kramer et ses subordonnés furent arrêtés. Lorsqu'il fit remarquer à l'officier britannique que son arrestation violait les conditions de la trêve, celui-ci se contenta de répondre qu'il avait des ordres (*Ibid.*, p. 171).



◀ Autre genre de mise en scène : le docteur Klein (médecin de Bergen Belsen, condamné à mort et exécuté) fut contraint de poser au milieu des cadavres de typhiques.

Dans l'ouvrage consacré au procès de Belsen, ce cliché est légendé ainsi : « *Dr. Klein vu parmi quelques-unes de ses victimes* » (*op. cit.*, p. 257), alors qu'il ne s'agissait pas de **ses** victimes mais

des victimes **du typhus**. Pire, dans *Le racisme en 1000 images*, on lit en guise de commentaire : « *Debout au milieu des charniers de Bergen-Belsen, le "médecin" nazi Klein peut se repaître tout son soûl d'horreur* » (*Le racisme en...*, p. 253).



◀ Irma Grese : condamnée à mort alors qu'elle n'avait que 22 ans. Sa vie est une longue suite de circonstances malheureuses. Jeune fille timide et peureuse, par deux fois (en 1940 et 42), elle tenta de devenir infirmière. Ayant échoué, elle se retrouva employée au camp de Ravensbrück à l'âge de 18 ans. Lorsqu'elle l'apprit à son père, celui-ci la chassa de la maison familiale.

Par la suite, elle fut mutée à Auschwitz puis à Bergen-Belsen. Lors de son procès, elle collabora en partie avec l'Accusation, admettant par exemple qu'il y avait eu des chambres à gaz homicides à Auschwitz. En revanche, dès qu'il s'agit de ses agissements en tant que gardienne, elle se défendit. Elle expliqua notamment qu'à Auschwitz, l'arrivée massive de juifs hongrois (à partir de mai 1944) avait provoqué une soudaine surpopulation dans le sec-

teur où elle travaillait, d'où des désordres, des détenus qui n'obéissaient plus, des vols etc. et, par voie de conséquence, une discipline devenue sévère.

Son cas est intéressant, car il montre comment des faits jugés sans connaissance de cause peuvent faire aboutir à des conclusions fausses. Lors de son procès, le procureur l'accusa d'avoir porté un revolver et d'avoir tué des prisonniers avec. I. Grese nia avoir tiré sur quiconque pour la bonne raison que son pistolet n'était pas chargé ; elle précisa que si, sur la fin, elle — et sans doutes d'autres — avait porté une arme (non chargée), c'était pour se protéger de la Résistance qui était active même au sein du camp (une activité que les historiens officiels ne nient pas) ; de

toutes façons, ajouta-t-elle, les gardiens n'étaient autorisés ni à tuer, ni même à frapper les prisonniers.

Le procureur lui reprocha également d'avoir fait mettre des prisonniers à genoux pour l'appel. La jeune femme répondit qu'elle avait donné cet ordre uniquement lorsque les détenus bougeaient sans cesse, rendant impossible tout comptage.

Plus grave, le procureur l'accuse d'avoir participé à la « liquidation du camp C » (à Auschwitz). Elle répondit que le camp C n'avait pas été « liquidé », mais tout simplement *transféré* au camp A.

Le procureur lui reprocha ensuite d'avoir, à Belsen, maltraité des prisonniers en leur faisant faire de la « gymnastique ». Elle répondit que de la

nourriture volée avait été trouvée chez ces prisonniers et que ces derniers n'avaient pas voulu désigner le coupable ; d'où la décision de les punir (par de la « gymnastique ») jusqu'à ce que le coupable soit dénoncé.

L'Accusation rappela que, dans les dernières semaines, elle aurait pu être mutée dans un autre camp (moins terrible) mais qu'elle avait demandé à rester à Bergen-Belsen. Le procureur y vit la preuve qu'elle appréciait son rôle là-bas.

I. Grese répondit qu'elle avait voulu rester à Belsen non parce qu'elle aimait ce qu'elle y faisait, mais parce qu'elle y fréquentait un SS qu'elle avait connu à Auschwitz et qui avait été, lui aussi, muté dans ce camp.

• • • suite de la page XXX

Mensonges sur Nordhausen

Nous avons déjà rappelé que les milliers de détenus trouvés morts à Nordhausen avaient été tués lors du bombardement du camp par les Américains.

Comme on pouvait s'y attendre, le film projeté à Nuremberg montra avec complaisance les alignements de cadavres ; mais le commentateur s'abstint de dire la vérité. Il déclara : « *Au moins 3 000 prisonniers politiques sont morts ici entre les mains brutales des SS et des criminels allemands pardonnés qui servaient de gardes pour le camps* ». C'est ainsi que le mensonge de propagande de Nordhausen allait être lancé. Aujourd'hui encore, sa carrière perdure, et pour l'avoir dénoncé devant ses élèves, Jean-Louis Berger a perdu son poste de professeur.



D e s

◀ Jean-Louis Berger. Alors qu'il était professeur de français au collège de Lemberg (Moselle) il dénonça, documents à l'appui, le mensonge de Nordhausen.

Accusé de « négationnisme », il perdit son poste de professeur et fut lourdement condamné (avant que le jugement ne soit cassé).

chambres à gaz homicides à Mauthausen et à Dachau

Sans surprise, le film accusait les Allemands d'avoir gazé en masse, y compris dans les camps de l'Ouest.

Pour Mauthausen, ainsi, un prisonnier de guerre américain interrogé par l'équipe de tournage prétendit que les Allemands y avaient assassiné par gaz (« *by gas* »).

Pour Dachau, le film prétendait montrer la « chambre à gaz homicide » avec le panneau « Brausebad » à l'entrée et les arrivées de gaz.

Conclusion

Aujourd'hui, ainsi, on peut dire que le film projeté par l'Accusation à Nuremberg allait servir de fondement au mythe de l'Holocauste.

Or, on n'y voyait aucune image d'une quelconque chambre à gaz homicide d'Auschwitz. Plus révélateur encore :

- les clichés soviétiques annexés au film et publiés ensuite ne montraient même pas l'extérieur d'un crématoire ;

- aucun cliché aérien ne fut présenté et commenté à Nuremberg, ni lors de la projection du film, ni après.

La tromperie ensuite. R. Wolfe coupe le cliché et mentionne une « tour de garde » à l'extrême droite. Ainsi laisse-t-il le lecteur penser que le camp se serait terminé au niveau des deux crématoires, donc que le « groupe » de nouveaux arrivants ne pouvait aller ailleurs qu'aux chambres à gaz.

On sait cependant qu'il n'en est rien. Les clichés aériens démontrent en effet que le chemin continuait au-delà des crématoires et qu'il aboutissait au « Sauna central », où les nouveaux arrivants étaient lavés. De là, ils allaient au camp A, dit « camp de quarantaine ».

De nombreux témoignages d'anciens déportés confirment l'existence de ce sauna, de la désinfection et de l'envoi au camp A. Prenons, par exemple, celui d'André Rogerie, publié sous le titre : *Vivre, c'est vaincre* [1]. L'homme est arrivé début 1944 à Birkenau, après avoir été évacué de Dora dans un convoi de malades. Il écrit :

Nous longeons rapidement les camps A, B, C, D, E et F, de Birkenau [...]. Nous pénétrons dans un bâtiment bien organisé. C'est la désinfection [...]. Nous passons [...] devant les camps F, E, D, C, B, et nous pénétrons dans le camp A, réservé à la quarantaine [pp. 63-65].

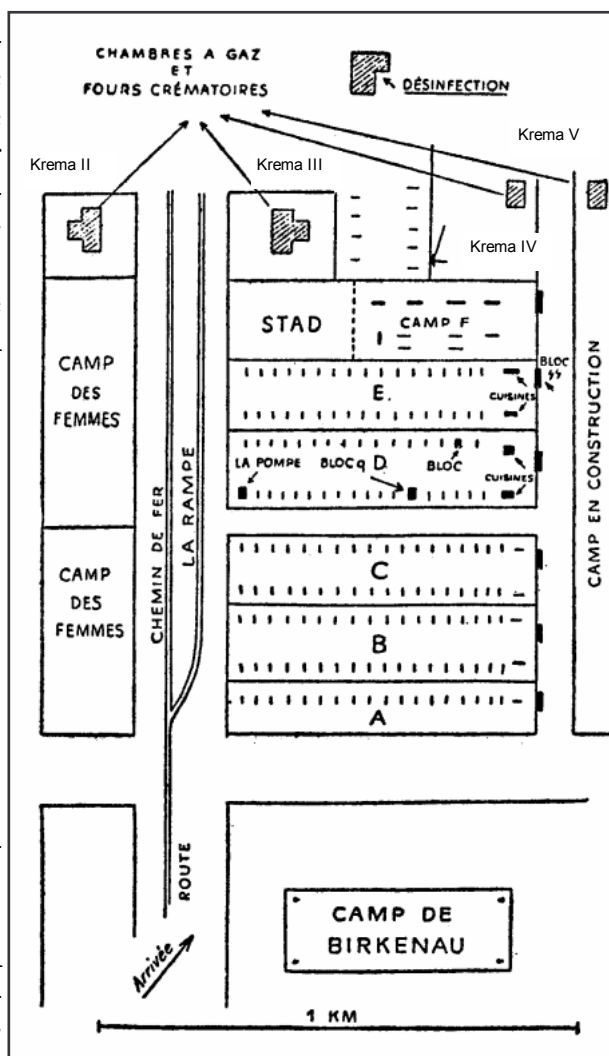
Le plan sommaire du camp qui accompagne les explications confirme qu'au-delà des crématoires se trouvait le bâtiment de désinfection.

Maintenant, observons le plan donné dans l'ouvrage de Jozef Garlinski intitulé : *Volontaire*

▼ Le plan de Birkenau donné dans l'ouvrage d'A. Rogerie, *Vivre c'est vaincre* (p. 68 ; on a ajouté le numéro de chaque Krema).

Il confirme que le bloc général de désinfection des nouveaux arrivants se trouvait au-delà des crématoires, donc qu'il fallait nécessairement passer devant ces bâtisses pour y arriver. Si l'on arrivait par la gauche, on passait entre les crématoire II et III ; par la droite (comme A. Rogerie), on passait devant les crématoires IV et V.

Le témoignage d'A. Rogerie confirme en outre l'existence d'un camp de quarantaine (camp A) où des nouveaux arrivants allaient après avoir été lavés.



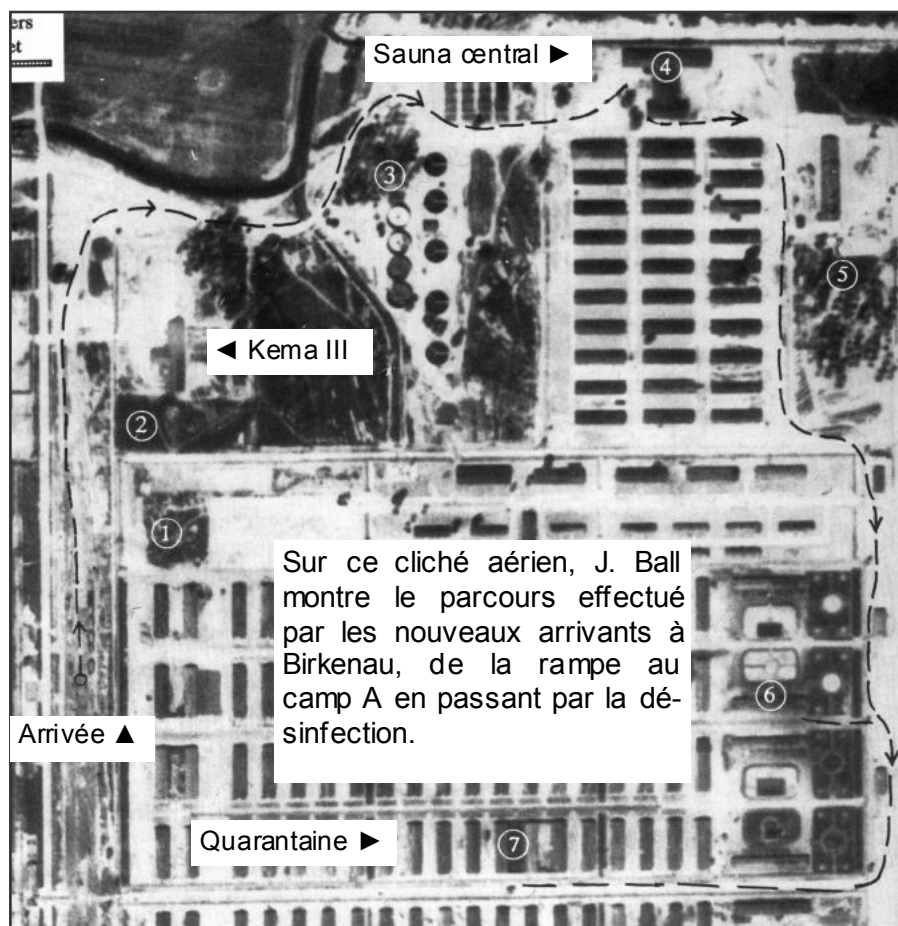
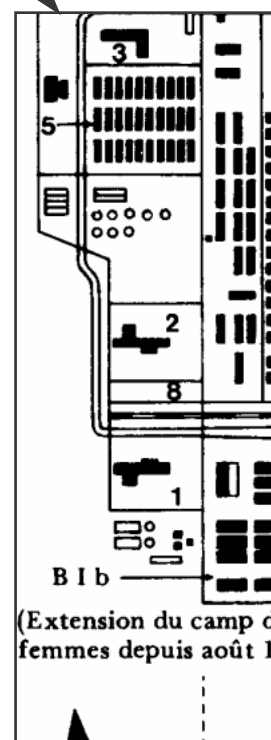
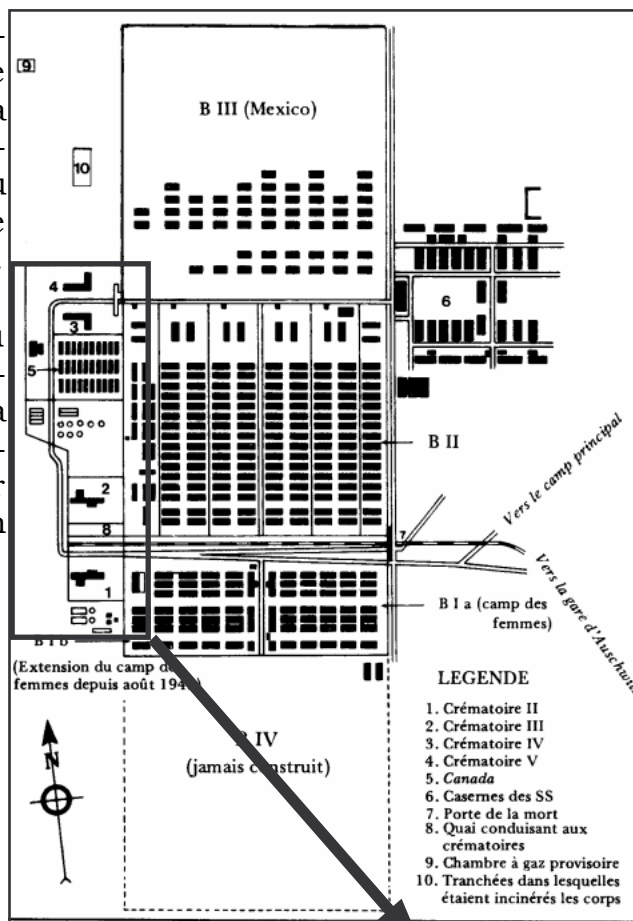
(1) : Voy. J. C. Ball, *op. cit.*, p. 47. L'auteur conclut que 76 marques ont été ajoutées sur les clichés aériens d'Auschwitz datant de 1944 parmi lesquelles « quatre marques dessinées sur les extensions des crématoires 1 et 2 et présentées comme étant "quatre orifices utilisés pour déverser les cristaux de Zyklon B dans les chambres à gaz souterraines" ».

(2) : Écrit en 1945, publié en 1990 chez Hérault-Éditions. Sur la couverture, on lit en gros caractères : « J'ai été TÊMOIN de L'HOLocauste »

pour Auschwitz (éd. Elsevier Séquoia, 1976). Bien qu'il s'agisse d'un livre exterminationniste, la route qui conduit de la rampe d'arrivée des convois ferroviaires au « Sauna central » en passant entre les crématoires II et III est dessinée.

Par conséquent, le cliché du 25 août 1944, loin de prouver l'Holocauste, démontre au contraire la malhonnêteté des exterminationnistes qui n'hésitent pas à recourir aux trucages les plus honteux afin de soutenir leur thèse.

► Le plan du camp de Birkenau publié dans l'ouvrage de J. Garlinski, *Volontaire pour Auschwitz* (p. 79). La route menant de la rampe d'arrivée au « Sauna central » en passant entre les crématoires II et III (ici notés 1 et 2) est dessinée.



La guerre contre les partisans se transforme en « Holocauste »

D'après lui, H. Himmler aurait déclaré :

Incapable, également, de présenter un seul ordre de Hitler d'exterminer les Juifs, R. Wolfe en est réduit à citer deux discours très connus de H. Himmler, prononcés à Posen les 4 et 6 octobre 1943. Page 35, il reproduit la 65^{ème} page de la transcription écrite de la première allocution et déclare :



H. Himmler

[Himmler] utilisa le terme *Ausrottung* (extirpation) des juifs et en vint à dire : « La plupart d'entre vous saurez ce que cela veut dire quand 100 corps ... quand 500 corps ou 1 000 corps seront étendus ici... C'est une page glorieuse de notre histoire, jamais écrite, et qui ne sera peut-être jamais à écrire ».

Du second discours, il extrait le passage qui suit (non reproduit en fac-similé) :

Une question se pose à nous : que fait-on des femmes et des enfants ? — J'ai décidé, ici aussi, de trouver une solution bien claire. Je ne me sentais en effet pas le droit d'extirper les hommes — dites aussi, de les tuer ou de les faire tuer — et de laisser les enfants grandir et se venger sur nos enfants ou nos petits-enfants. Il a fallu prendre la grave décision de faire disparaître ce peuple de la terre.

Ces deux extraits, cités ainsi, semblent prouver que les Allemands avaient décidé d'exterminer tous les Juifs. En vérité, cependant, R. Wolfe a tronqué les textes afin de leur faire dire ce qu'ils ne disaient pas.

Dans un premier temps, je note que le discours du 4 octobre a été produit à Nuremberg sous la cote PS-1919. Dans son réquisitoire, le procureur général adjoint britannique, sir David Maxwell-Fyfe, a cité un extrait de cette fameuse page 65.

Je veux vous parler aussi très franchement d'une question très grave... Je veux dire la disparition des Juifs, l'extermination de la race juive [Voy. *TMI*, XXII, 249].

Il est étrange que R. Wolfe n'ait pas reproduit ce passage très accusateur. Pourquoi cette omission ? Tout simplement parce que le procureur britannique avait mal traduit afin de donner une connotation criminelle. Si l'on examine la page reproduite par R. Wolfe, on découvre les mots suivants : « *Ich meine jetzt die Judenverkuierung, die Ausrottung des jüdischen Volkes* ». Ce qui signifie :

Je songe maintenant à l'évacuation des Juifs, à l'extirpation [ou déracinement] du peuple juif [voy. page suivante].

Loin, donc, de prouver l'existence d'un (prétendu) plan d'extermination, le discours d'Himmler démontrait au contraire qu'en 1943, les Allemands souhaitaient évacuer les juifs hors de leur sphère d'influence, c'est-à-dire les extirper, les déraciner...

Si, vraiment, le Reichsführer des SS avait voulu parler d'une (prétendue) extermination ou d'un prétendu anéantissement physique, il aurait utilisé le terme adéquat : *Vernichtung*.

Voilà donc pourquoi R. Wolfe s'est prudemment abstenu de traduire cette phrase si importante.

Reste maintenant le passage où il est question de « *corps étendus* » par dizaines, voire par centaines. Pour bien comprendre de quoi il s'agit, il

Ich meine jetzt die Judenevakuierung, die Ausrottung des jüdischen Volkes. Es gehört zu den Dingen, die man leicht ausspricht. Das

► La page 66 de la transcription écrite du discours d'H. Himmler à Posen le 4 octobre 1943.

H. Himmler évoque « l'évacuation des juifs » et « l'extirpation [ou déracinement] du peuple juif » ; il n'annonce aucun prétendu programme d'extermination.

suffit de lire la phrase suivante du discours. Voici ce que Himmler a déclaré :

Vous par contre, vous savez pour la plupart ce que c'est de voir 100 cadavres étendus côte à côte, 500 corps ou 1 000 même, inertes, sur le sol. Le fait de résister à ce spectacle sans perdre sa dignité, à l'exception de quelques rares cas de défaillance humaine, nous a endurcis. Cette page glorieuse de notre histoire n'a jamais été et ne pourra jamais être écrite, car nous savons à quelles difficultés nous nous heurterions si, en plus des attaques aériennes, des charges et des privations nées de la guerre, **nous devons nous préoccuper des juifs, de leurs saboteurs clandestins, de leurs agitateurs et de leurs provocateurs** [1].

C'est clair : en parlant des centaines de cadavres étendus au sol, H. Himmler évoquait lutte contre les partisans. Or, dans l'esprit du Reichsführer, cette lutte devait également s'étendre aux femmes et aux enfants. Le 16 décembre 1943, devant des officiers de la marine de guerre réunis à Weimar, celui-ci lança :

Quand j'ai été obligé de donner dans un village l'ordre de marcher contre les partisans et les commissaires juifs — je le dis devant cet auditoire, et mes paroles lui sont exclusivement destinées — j'ai en principe donné l'ordre de tuer

- 65 -

hatten, an die Wand zu stellen und zu erschießen, genau so wenig haben wir darüber jemals gesprochen und werden je darüber sprechen. Es war eine, Gottse Dank in uns wohnende Selbstverständlichkeit des Faktes, dass wir uns untereinander nie darüber unterhalten haben, nie darüber sprachen. Es hat jeden geschauert und doch war sich jeder klar darüber, dass er es das nächste Mal wieder tun würde, wenn es befohlen wird und wenn es notwendig ist.

Ich meine jetzt die Judenevakuierung, die Ausrottung des jüdischen Volkes. Es gehört zu den Dingen, die man leicht ausspricht. Das jüdische Volk wird ausgerottet", sagt ein jeder Parteigenosse, "ganz klar, steht in unserem Programm, Ausschaltung der Juden, Ausrottung, machen wir." Und dann kommen sie alle an, die braven 80 Millionen Deutschen, und jeder hat seinen anständigen Juden. Es ist ja klar, die anderen sind Schweine, aber dieser eine ist ein prima Jude. Von allen, die so reden, hat keiner zugesehen, keiner hat es durchgestanden. Von Euch werden die meisten wissen, was es heißt, wenn 100 Leichen beisammen liegen, wenn 500 daliegen oder wenn 1000 daliegen. Dies durchgehalten zu haben, und dabei — abgesehen von Ausnahmen menschlicher Schwächen — anständig geblieben zu sein, das hat uns hart gemacht. Dies ist ein niemals geschriebenes und niemals

-66-

également les femmes et les enfants de ces partisans et de ces commissaires. Je serais un lâche et un criminel vis-à-vis de nos descendants, si je laissais grandir les enfants pleins de haine de ces sous-hommes abattus dans le combat de l'homme contre le sous-homme [2].

Ainsi s'explique l'extrait du discours du 6 octobre 1943 à Posen traduit par R. Wolfe. Il n'était donc nullement question d'exterminer tous les Juifs, mais uniquement les familles des partisans. S'il avait été honnête, l'auteur aurait dû mentionner l'allocution du 16 décembre 1943.

(1) : Voy. W. Stäglich, *Le Mythe d'Auschwitz* (La Vieille Taupe, 1986), p. 89.

(2) : Voy. Robert Faurisson, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* (Éd. La Vieille Taupe, 1982), p. 25.

Le triage des prisonniers russes se transforme en Holocauste

Venons-en maintenant à la plus grave supercherie de R. Wolfe. Page 29, celui-ci produit une page du Livre des décès de prisonniers de guerre détenus au camp de Mauthausen-Gusen. En guise d'explication, il écrit :

Au bas de la page figurent les neuf premiers prisonniers de guerre soviétique, sur un total de 208, portant des noms juifs et auxquels on a assigné des numéros d'entrée mais qui ne restèrent pas assez longtemps pour qu'on leur assigne des numéros de prisonniers ; tous furent exécutés en même temps à 0 h 15 [...] le 10 mai 1942. La cause de la mort est enregistrée sous le terme : *justifiziert* (justifié) par un ordre qu'a envoyé l'Office central de Sécurité du Reich de Heydrich.

Plus loin, R. Wolfe cite, avec de nombreuses coupures, l'ordre auquel il a fait allusion ci-dessus. On lit :

(Tous les prisonniers soviétiques sont à trier comme) éléments indésirables pour des raisons politiques, criminelles ou autres ... fonctionnaires du Komintern Commissaires du peuple et leurs députés ... anciens commissaires politiques de l'Armée rouge (et) ... tous les Juifs ... les commandos doivent demander au commandant du camp de lui remettre les prisonniers spécifiés... Les exécutions ne doivent pas être conduites dans le camp ou aux alentours immédiats.

Ce texte laisse croire qu'un ordre avait été donné d'exécuter tous les juifs soviétiques tombés aux mains des Allemands. Les exterminationnistes tiendraient donc, enfin, cet ordre d'extermination qui, jusqu'à aujourd'hui, leur manquait. Dès lors, pourquoi ne le montrent-ils pas en toute occasion ? Pourquoi ne l'opposent-ils pas aux révisionnistes ? Tout simplement parce qu'en vérité, cette directive ne prouve rien.

Notons que, contrairement à son habitude, R. Wolfe ne mentionne au-

cune source. Pourtant, l'ordre qu'il cite est très connu des historiens. Il a été enregistré à Nuremberg sous la cote PS-502 et produit lors du procès sous la cote d'audience USA-486. Il est intégralement reproduit dans le tome XXVI (documents), pp. 111-115. Si l'auteur de la brochure a omis de mentionner sa source, c'est pour éviter qu'un lecteur trop curieux ne se réfère aux documents de Nuremberg et découvre la supercherie.

Un tel lecteur découvrirait en effet que loin d'ordonner l'exécution de « tous les Juifs », la directive enjoignait les commandos d'opérations de se rendre dans les camps de prisonniers russes et d'y trouver, dans un premier temps, « *des éléments paraissant sûrs, qu'ils soient communistes ou non* », afin de s'en servir comme indicateurs. Ces indicateurs devaient donner des renseignements qui permettraient d'opérer, par la suite, un tri entre :

- a) **Tous les éléments indésirables au point de vue politique, criminel ou autre.**
- b) **Toutes les personnes qui [pourraient] être employées à la reconstruction des territoires occupés.**

Il n'était donc pas question, comme le prétend R. Wolfe, de considérer tous les prisonniers russes et tous les Juifs comme des « *éléments indésirables* ». Bien au contraire, certains d'entre eux devaient être utilisés pour reconstruire ce qui avait été détruit.

La directive enjoignait les commandos de « *découvrir* » « *en particulier* » tous les fonctionnaires importants de l'État et du Parti communiste. Puis venaient neuf autres catégories de personnes, « *tous les Juifs* » étant mentionné en huitième position seulement.

Chaque semaine, les commandos auraient à transmettre à Berlin le nom de tous les fonctionnaires du

Komintern, des hauts fonctionnaires du Parti communiste, des Commissaires du Peuple, des Commissaires politiques et des personnes influentes. Les Juifs en tant que tels ne figuraient pas dans cette liste. Par la suite, Berlin déciderait si des exécutions devaient être organisées et, dans ce cas, donnerait les noms des condamnés.

Par ses troncatures abusives, R. Wolfe a donc transformé une directive de triage de prisonniers (avec *éventualité* d'exécution pour ceux ayant été reconnus indésirables) en

ordre d'exécution systématique de tous les Juifs tombés aux mains des Allemands. Afin de cacher ses agissements, il n'a ni reproduit la directive sous forme de fac-similé, ni même donné une indication de source, préférant montrer une page d'un *Livre des Morts* du camp de Mauthausen-Gusen sur laquelle figurait les noms de neuf personnes (peut-être juives) exécutées.

Qui sont les véritables « falsificateurs de l'Histoire » ?

CONCLUSION

Robert Wolfe se proposait de nous apporter la « preuve documentaire de l'Holocauste ». En tant que sous-directeur d'un centre où sont conservés les documents allemands saisis en 1945 ainsi que les dossiers relatifs aux crimes commis durant la seconde guerre mondiale, celui-ci était l'un des mieux placés pour accomplir cette tâche. On s'attendait donc à découvrir, dans sa brochure, un système complet et cohérent de pièces à conviction prouvant, sans contestation possible, que les nationaux-socialistes avaient massacré six millions de Juifs entre 1941 et 1945.

Or, loin de prouver l'Holocauste, son travail n'a fait que démontrer le vide total devant lequel se retrouvent les historiens lorsqu'ils étudient la prétendue extermination des Juifs par les « nazis ». R. Wolfe a fouillé des tonnes de papiers, retourné des milliers de liasses, examiné des centaines d'épais dossiers ; il n'a pu que

rassembler un maigre ensemble hétérogène de documents sans rapport avec le sujet, sans valeur probatoire, apocryphes ou bien ridicules. Afin de sauver la thèse qu'il défend, il n'a pas hésité à tronquer les textes, donner de mauvaises traductions et rédiger de fausses légendes. Parmi les documents qu'il a produit, aucun n'a résisté à l'analyse.

Holocaust. The documentary evidence (Holocauste. La preuve documentaire) est une brochure capitale, non pour les exterminationnistes, mais pour les révisionnistes. Parce qu'elle a été éditée par un organisme américain officiel et prestigieux, parce que son auteur principal était l'un des mieux placés pour prouver qu'un Holocauste avait eu lieu, elle démontre, en 37 pages seulement, que, près de cinquante ans après les faits, il n'existe aucune preuve de l'Holocauste.

FIN